



BUREAU DU REPRÉSENTANT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Assurer que le gouvernement du Nunavut offre des services conformes à l'éthique, équitables et constants qui répondent aux besoins des jeunes Nunavoises et Nunavois, et soutiennent leurs droits et les familles comptant sur eux.



HEURES D'OUVERTURE Lundi au Vendredi 8:30 a.m. to 5:00 p.m. EST, exception faite des jours fériés.

TEXTE or SANS FRAIS 1-855-449-8118 • À IQALUIT 867-975-5090 • TÉLÉCOPIEUR 867-979-0444

COURRIEL contact@rcynu.ca • SITE WEB www.rcynu.ca

ADRESSE DE VOIRIE 630 Queen Elizabeth II Way, Third Floor, Qamutiq Building, Iqaluit, NU

ADRESSE POSTALE PO Box 488, Iqaluit, NU X0A 0H0

©Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse.

ISBN

Inuktitut/Anglais - 978-1-55325-444-7

Inuinnaqtun/Français - 978-1-55325-445-4

Ce rapport peut être consulté en ligne au www.rcynu.ca.

Le présent document a été rédigé en anglais par le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Ses traductions en inuktitut, en inuinnaqtun et en français ont été produites par le ministère de la Culture et du Patrimoine du gouvernement du Nunavut.



ᓄᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

Le 31 août 2020

L'honorable Paul Quassa
Président de l'Assemblée législative du Nunavut
C. P. 1200,
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je présente le Rapport annuel 2019-2020 du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse à l'Assemblée législative du Nunavut.

Le présent rapport couvre la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 et a été préparé conformément à l'article 35(1) de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Jane Bates
La représentante de l'enfance et de la jeunesse

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA REPRÉSENTANTE	2
LA SITUATION DES JEUNES NUNAVOISES ET NUNAVOIS	5
Statistiques générales au Nunavut	5
Selon le ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2019-2020	6
Selon le ministère des Services à la famille pour l'exercice financier 2019-2020.....	7
Selon le ministère de la Santé pour l'exercice financier 2019-2020	8
Selon le ministère de la Justice pour l'exercice financier 2019-2020	9
QUI SOMMES-NOUS?	10
Notre Mission	10
Notre Vision.....	10
Notre Mandat.....	10
Qu'est-ce qui guide notre travail?	10
<i>Loi Sur Le Représentant de l'Enfance et de la Jeunesse</i>	10
<i>Convention Relative aux Droits de L'Enfant</i> des Nations Unies	11
Valeurs Sociétales Inuites	11
Voix de l'Enfant.....	11
Normes Nationales de Défense des Droits	12
COMPTE RENDU DE NOS ACTIVITÉS	13
Défense Des Droits Individuels	14
Les Activités pour la Défense des Droits Individuels en 2019-2020	16
Défense Systémique	18
Les Activités de Défense Systémique en 2019-2020	20
Problèmes Systémiques Résolus	21
Suivi des Recommandations Faites par Notre Bureau.....	22
Problèmes Systémique en Cours	36
Problèmes Systémiques en Attente d'une Action	39
Communication et Sensibilisation du Public	40
Activités de Communication et Sensibilisation du Public pour 2019-2020	41
Engagement Communautaire	41
Ressources Pédagogiques sur les Droits de l'Enfant.....	41
Site web	43
Ententes de Partenariat	43
Examens des Blessures Graves et des Décès	44
Mise à Jour des Examens des Blessures Graves et des Décès en 2019-2020	45
RESPECT DES NORMES DE SERVICE	46
Les Commentaires sur la Défense de Causes Individuelles	46
Engagement du public	47
La Formation du Personnel et le Perfectionnement Professionnel	50
SOMMAIRE DES VOYAGES DU PERSONNEL	52
RAPPORT BUDGÉTAIRE	53
PERSPECTIVES D'AVENIR	54

MESSAGE DE LA REPRÉSENTANTE

C'est avec plaisir que je présente le Rapport annuel 2019-2020 du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Ma première année comme représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut étant terminée, je suis honorée et je me sens privilégiée d'occuper ce poste puisque ma passion est de travailler avec et au nom des jeunes personnes. J'aimerais souligner que ce bureau a été établi sur des bases solides; le personnel dévoué du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse; ainsi que les jeunes personnes, familles, résidentes et résidents, prestataires de services, et décideuses et décideurs du gouvernement que j'ai eu la chance de rencontrer et avec qui j'ai travaillé, et dont la mission reflète véritablement les intérêts fondamentaux des jeunes Nunavoises et Nunavois, et l'avenir du Nunavut. Le travail de défense des droits accompli par notre bureau et la façon dont nous l'avons accompli cette année sont exposés en détail dans le présent rapport. Malgré l'immense travail accompli à ce jour, il y a encore beaucoup à faire et c'est en faisant preuve de persévérance que nous entamons l'exercice financier 2020-2021.

Pour moi, en tant que représentante de l'enfance et de la jeunesse, cette année visait à observer, écouter et apprendre. Ainsi, trois éléments majeurs ont été portés à mon attention, soit que : des fonctionnaires du gouvernement du Nunavut ne sont pas tenus responsables de leurs décisions ou de leurs actions; qu'on tolère les mauvais traitements subis par certains enfants en refusant de reconnaître ou de s'attaquer au problème; et qu'il y a un laisser-aller reconnu voulant que ce soit « juste la façon dont fonctionne les choses dans le Nord » et qu'aucune mesure ne doit être prise pour s'attaquer aux problèmes soulevés.

Cette année, notre bureau a entrepris de déterminer ce que signifie être une jeune personne grandissant au Nunavut. Pour ce faire, nous avons posé des questions et demandé des renseignements aux ministères du gouvernement du Nunavut et aux autorités désignées offrant des services aux enfants et aux jeunes¹. Les renseignements fournis se reflètent dans la partie Situation des jeunes Nunavoises et Nunavois, aux pages 5 à 9 du présent rapport.

Plusieurs demandes de renseignements faites par le biais de nos programmes de défense des droits individuels et de défense systémique nous laissent croire que, souvent, le suivi concernant les renseignements de base au sujet des personnes accédant aux services du gouvernement du Nunavut n'est pas assuré. Nos efforts pour recueillir des renseignements pour la partie Situation des jeunes Nunavoises et Nunavois du présent rapport le confirment. Nous avons appris que, malgré les politiques ministérielles, le suivi en ce qui concerne les services accédés et les services offerts n'a pas été effectué avec précision, constance, voire pas du tout. L'objectif de la vue d'ensemble

de la Situation des jeunes Nunavoises et Nunavois était d'offrir des renseignements de base qui pourraient être utilisés par les décideuses et décideurs du gouvernement du Nunavut pour informer leurs décisions et les aider à tracer une voie claire et empreinte de collaboration pour progresser. Cependant, le suivi concernant la plupart

des renseignements que nous avons demandés n'a pas été fait ou les ministères ne nous les ont pas fournis. Dans certains cas, des renseignements inexacts étaient fournis de l'aveu même du ministère. Sans ces renseignements de base à propos des services du gouvernement du Nunavut, comment les ministères peuvent-ils décider la voie à suivre lorsqu'ils ne savent pas où ils en sont?

Lorsque j'ai commencé à aider mon personnel à traiter les plaintes portées à notre attention, je me suis souvent trouvée à réfléchir à la même question à plusieurs reprises : À qui incombe la responsabilité? Pour répondre à cette question, je me suis d'abord tournée vers notre bureau pour mieux comprendre notre redevabilité. Au cours de l'année, ce processus nous a menés à un examen de tous les volets de notre programme, notamment à un examen de notre manuel de politiques et de procédures, à une vérification de certains de nos dossiers de défense des droits individuels, à un examen de notre base de données systémique, à un examen de notre matériel informatif concernant la sensibilisation du public et à une réévaluation de la façon dont nous menons nos visites communautaires.

Puis, lorsque mes recherches se sont tournées vers l'identification des responsables, les personnes responsables au sein du gouvernement du Nunavut étaient faciles à identifier, mais leurs décisions et leurs gestes ne reflétaient pas leur redevabilité quant au rôle très important qu'elles jouent dans la vie des jeunes Nunavoises et Nunavois ainsi que de leurs familles. Par exemple, certains prestataires de services ne respectent pas les politiques, les procédures et la législation de leur propre ministère, et les cadres ne mettent pas en œuvre des mesures correctives. En portant cette situation à l'attention de la direction et des sous-ministres, il semble y avoir un laisser-aller et une absence



¹ La liste des autorités désignées se trouve à l'annexe A de la Loi sur le *représentant de l'enfance et de la jeunesse*.

de redevabilité à propos de cette situation à tous les niveaux. On ne reconnaît pas le problème, on ne s'engage pas dans la formation ou dans l'observation des mesures d'assurance de la qualité et il n'y a pas de mesure en place pour que les personnes responsables soient redevables.

Une autre initiative toujours en cours pour notre bureau est le lancement du quatrième volet de notre programme qui nécessite l'étude des circonstances menant à une blessure grave ou à la mort d'une jeune personne ou de jeunes personnes pour déterminer si elles ont reçu les services du gouvernement du Nunavut auxquels elles avaient droit et si ces services ont répondu à leurs besoins. Ces examens aideront notre bureau à faire des recommandations pour que le ou les ministères responsables soient redevables ou pour proposer des améliorations à la législation, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services en vue d'éviter, à l'avenir, que des blessures ou des décès semblables se produisent chez de jeunes personnes.

Après avoir reçu du ministère des Services à la famille, une liste des blessures graves et des décès chez les jeunes personnes au cours des cinq dernières années, et j'ai été stupéfaite par la fréquence ainsi que par la gravité de la violence et des abus physiques et sexuels rapportés. Tout aussi préoccupante était le manque d'intervention de la part du ministère des Services à la famille face à ces incidents. Des enquêtes n'ont pas été menées de manière uniforme dans ces circonstances et des mesures n'ont pas été prises pour diminuer le risque potentiel d'exposition ultérieure ou de préjudice supplémentaire envers la ou les jeunes personnes impliquées en raison du manque d'options pertinentes offertes à la fois aux victimes et aux personnes contrevenantes, ou parce que la priorité était accordée à la préservation de l'unité familiale, en dépit des inquiétudes face à la sécurité. De plus, la liste que j'ai reçue est incomplète puisque, comme je l'ai mentionné précédemment, le ministère des Services à la famille a avoué que ces événements ne faisaient pas l'objet d'un suivi systématique.

Toutes les jeunes personnes ont le droit d'être à l'abri de toute forme de maltraitance, notamment la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique et la négligence²; cependant, il a été dit que « la violence sexuelle chez les enfants a été normalisée chez les enfants inuits³. » Les jeunes personnes font partie d'un groupe vulnérable et dépendent de nous, les adultes dans leur vie, ainsi que des décideuses et décideurs du gouvernement pour faire ce qu'il y a de mieux pour elles. Nous devons maintenant investir dans les mesures préventives pour nous attaquer à la violence faite aux enfants au Nunavut. En ne reconnaissant pas le problème et en ne s'y attaquant pas par le biais d'un continuum de services, de la prévention à l'intervention, et des traitements culturellement adaptés,

dirigés par des personnes inuites à la fois pour les victimes et les personnes contrevenantes, un message puissant et clair est transmis à savoir que : la violence et la maltraitance ne sont pas seulement tolérées, mais elles sont acceptées

En tant que service public, le gouvernement a la responsabilité de s'adapter et de répondre aux besoins des gens qu'il sert. Bien que le gouvernement du Nunavut travaille à incorporer l'Inuit Qaujimajatuqangit, ces principes doivent être immédiatement ancrés dans la législation, les politiques, les procédures, les programmes et les services pour répondre convenablement aux besoins de la population inuite majoritaire au Nunavut⁴. De plus, étant donné que 48 % de la population inuite majoritaire au Nunavut est âgée de moins de 24 ans⁵, les droits de l'enfant et les responsabilités du gouvernement en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies doivent aussi être immédiatement ancrés dans la législation, les politiques, les procédures, les programmes et les services, comme la ratification de cet accord sur les droits de la personne, à laquelle on a procédé au Canada il y a 30 ans, demande au gouvernement de le faire. Il faut accorder la priorité aux besoins des jeunes Nunavoises et Nunavois.

Tout au long de l'année, j'ai entendu plusieurs dire que le gouvernement du Nunavut est défaillant. Cependant, je crois plutôt que le problème est qu'il n'évolue pas dans le but de répondre aux besoins des jeunes Nunavoises et Nunavois d'aujourd'hui. Des changements essentiels, dirigés par des personnes inuites, qui tiennent compte du passé, mais dans l'intérêt des jeunes Nunavoises et Nunavois, et l'avenir du Nunavut doivent être mis en œuvre à la base. Il faut accorder la priorité à ces changements et les faire respecter par tous les échelons du gouvernement, les résidentes et résidents, les familles et les jeunes personnes. Les ministères ne peuvent poursuivre ce laisser-aller en ce qui concerne le rôle important qu'ils jouent dans la vie des jeunes Nunavoises et Nunavois et leurs familles. Apporter ces changements nécessitera un solide leadership et demandera la collaboration de toutes les Nunavoises et de tous les Nunavois. Nous devons commencer maintenant

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Jane Bates
La représentante de l'enfance et de la jeunesse

² Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies. (2017). Convention relative aux droits de l'enfant. Genève (Suisse) Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies. Extrait de <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>

³ La Pauktuutit Inuit Women of Canada, la AnânuKatiget Tumingit Regional Inuit Women's Association, la Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik, le Ottawa Inuit Children's Centre et la Manitoba Inuit Association. (2018). Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Ottawa (Ontario) Pauktuutit Inuit Women of Canada, p. 27. Extrait de <https://www.pauktuutit.ca/wp-content/uploads/written-submission-final-website.pdf>

⁴ Bureau de la statistique du Nunavut. (2016). Prévisions démographiques au 1er juillet 2016. Iqaluit (Nunavut) Bureau de la statistique du Nunavut. Extrait de https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/population_estimates_report_july_1_2016.pdf

⁵ Nunavut Bureau of Statistics. (2018). *Nunavut Total Population Estimates by Age Group, Region and Community, 2018, as of July 1*. Iqaluit, NU: Nunavut Bureau of Statistics. Retrieved from <https://www.gov.nu.ca/executive-and-intergovernmental-affairs/information/population-data>

-
- ⁶ Bureau de la statistique du Nunavut. (2018). Prévisions démographiques du Nunavut, par groupe d'âge, région et collectivité, au 1er juillet 2018. Iqaluit (Nunavut) Bureau de la statistique du Nunavut. Extrait de <https://www.gov.nu.ca/executive-and-intergovernmental-affairs/information/population-data>
- ⁷ Bureau de la statistique du Nunavut. (2016). Prévisions démographiques au 1er juillet 2016. Iqaluit (Nunavut) Bureau de la statistique du Nunavut. Extrait de https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/population_estimates_report_july_1_2016.pdf
- ⁸ La répartition de la population en fonction de l'âge ne totalise pas l'ensemble de la population. Il s'agit d'une erreur faite par le Bureau de la statistique du Nunavut.
- ⁹ Renseignements fournis par le ministère des Services à la famille pour l'exercice financier 2019-2020
- ¹⁰ 80 % des logements sont loués et 20 % d'entre eux appartiennent à des propriétaires.
- ¹¹ *Surpeuplé* signifie qu'il n'y a pas assez de chambres à coucher pour les personnes vivant dans le ménage.
- ¹² On parle de sécurité alimentaire lorsque tous les gens ont, en tout temps, un accès physique et économique en quantité suffisante à de la nourriture saine et nutritive, pour répondre à leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie active et saine.
- ¹³ Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut. (2016). Extrait de : <https://www.nunavutfoodsecurity.ca/fr/Tarifs>

LA SITUATION DES JEUNES NUNAVOISES ET NUNAVOIS

Statistiques générales au Nunavut⁶

Extrait du Bureau de la statistique du Nunavut le 1er juillet 2018 à moins d'indication contraire.

POPULATION

Population du Nunavut

38,396

Inuit⁷
84.2%

Non-Inuits⁷
15.8%

En fonction de l'âge (en années)⁸

0-4: 4,321

5-14: 7,893

15-24: 6,292

25-44: 11,003

45-64: 7,190

65+: 1,480

Population
0 et 24 ans

48%

Revenu moyen⁹

\$27,306

Taux de chômage

16.6%

Personnes, âgées de moins de 18 ans,
habitant dans des ménages recevant de
l'aide au revenu⁹

6,438

HABITATION

Logements

9,400

Logements occupés¹⁰

8,550

Logements surpeuplés¹¹

6,438

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE^{12 13}

69%

des ménages inuits au Nunavut sont en situation d'insécurité alimentaire.

Le taux d'insécurité alimentaire des ménages dont il est question ici est plus de huit fois plus élevé que la moyenne canadienne.

C'est le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé pour une population autochtone d'un pays développé.

NAISSANCES ET DÉCÈS

Naissances

866

Mortalité infantile,
pour les 0 à 2 ans

21

Décès,
pour les 0 à 20 ans

37

Pourcentage de suicides,
pour les 0 à 20 ans

31%

LA SITUATION DES JEUNES NUNAVOISES ET NUNAVOIS suite...

Selon le ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2019-2020.

LEGEND

- # Les données ont été transmises par le ministère.
- # Les données ont été transmises, mais le ministère a confirmé qu'elles sont inexactes.
- ? Les données n'ont pas été fournies par le ministère.
- ? Le suivi des données n'a pas été fait par le ministère.

GARDERIES

	TOTAL	BAFFIN	KITIMEOT	KIVALLIQ
Nombre de services de garde	58	36	9	13
Nombre total de places (occupées et non occupées)	1,240	764	219	257
Enfant en bas âge	206	132	31	43
Enfant d'âge préscolaire	870	468	188	214
Enfant d'âge scolaire	164	164	0	0

ÉCOLES

	TOTAL	BAFFIN	KITIMEOT	KIVALLIQ
Nombre moyen d'élèves par classe en fonction de l'année	?	?	?	?
Taux de fréquentation ¹⁴	64.8%	61.6%	64.8%	69.7%
Élèves suivant un plan d'enseignement individualisé ou un plan de soutien individuel	?	?	?	?
Nombre total de personnes diplômées	262	128	43	91
Nombre d'incidents violents ou d'agressions physiques ¹⁵	885	453	215	217
Nombre de fois qu'une intervention de crise a été nécessaire	7	1	4	2

¹⁴ Pour l'année scolaire 2018-2019.

¹⁵ Les incidents se sont produits entre le 15 août 2019 et le 8 janvier 2020.

LA SITUATION DES JEUNES NUNAVOISES ET NUNAVOIS suite...

Selon le ministère des Services à la famille pour l'exercice financier 2019-2020

Nombre total de jeunes personnes recevant des services de la direction

560

Par région

?

Par âge

?

Aiguillages

?

Motif(s) de l'aiguillage

?

Jeunes personnes ayant des besoins particuliers et recevant des services de la direction

70

Jeunes personnes ayant subi des blessures graves et recevant des services de la direction

134

Jeunes personnes décédées qui recevaient des services de la direction

3

Jeunes personnes sous les soins de la direction

397

Par région

?

Par âge

?

Ordonnances temporaires

66

Placements

Famille élargie: **182**

Foyers d'accueil dans le territoire: **135**

Foyers de groupe dans le territoire: **13**

À l'extérieur du territoire: **67**

Foyers d'accueil dans le territoire

135

Foyers d'accueil inuits dans le territoire

80-90%

Ordonnances permanentes

111

Adoptions administratives

2

Adoptions privées

14

Adoptions coutumières

118

Jeunes personnes qui n'ont plus accès aux services en raison de leur âge¹⁶

15

Jeunes personnes recevant des services de la direction, mais n'étant pas sous ses soins

163

Par région

?

Par âge

?

Jeunes personnes sans-abris

?

Nuits passées par de jeunes personnes dans un refuge pour les victimes de violence familiale

4,304

Nuits passées par de jeunes personnes dans un refuge pour les victimes de violence familiale en fonction de leur âge

En fonction de l'âge (en années)

0-2: **282**

3-5: **836**

6-18: **3,186**

¹⁶ Jeune(s) personne(s) ayant atteint(s) l'âge de 16 ans pendant qu'elles étaient sous les soins de la direction.

LA SITUATION DES JEUNES NUNAVOISES ET NUNAVOIS suite...

Selon le ministère de la Santé pour l'exercice financier 2019-2020.

LEGEND

- # Les données ont été transmises par le ministère.
- # Les données ont été transmises, mais le ministère a confirmé qu'elles sont inexactes.
- ? Les données n'ont pas été fournies par le ministère.
- ? Le suivi des données n'a pas été fait par le ministère.

SERVICES DE SANTÉ

	TOTAL	BAFFIN	KITIMEOT	KIVALLIQ
Nombre de jeunes personnes ayant accédé à des services	?	?	?	?
Motif(s) de l'aiguillage	?	?	?	?
Medevacs	870	?	?	?
Nombre de jeunes personnes envoyées à l'extérieur du territoire pour un acte ou un traitement médical	?	?	?	?
Naissances dans le territoire	348	?	?	?
Naissances à l'extérieur du territoire	?	?	?	?
Morts fœtales	?	?	?	?
Décès en fonction l'âge	?	?	?	?
Suicides en fonction l'âge	?	?	?	?
Pédiatres	903	765	24	114

LA SITUATION DES JEUNES NUNAVOISES ET NUNAVOIS suite...

Selon le ministère de la Justice pour l'exercice financier 2019-2020.

JEUNES PERSONNES ET SYSTÈME JUDICIAIRE

Jeunes personnes impliquées dans le système judiciaire

158

Jeunes personnes incarcérées

4

Jeunes personnes incarcérées plus d'une fois

1

Accusations portées

68

Ségrégation

0

Jeunes personnes prises en charge pour des raisons liées à l'alcool ou à la drogue¹⁷

109

CRIMES COMMIS PAR DES ADULTES, LIÉS À DE JEUNES PERSONNES

Accusations portées pour un acte illicite contre un enfant ou une jeune personne

420

Condamnations relatives à des crimes impliquant un enfant ou une jeune personne

?

Affaires portées devant le tribunal relatives à un enfant ou à une jeune personne

?

Personnes délinquantes sexuelles enregistrées dans le territoire¹⁸

625

Nature de l'affaire portée devant le tribunal relative à un enfant ou à une jeune personne

?

Personnes délinquantes pédosexuelles dans le territoire

438

VIOLENCE FAMILIALE

Accusations et condamnations en lien avec la violence familiale¹⁹

477

Types de services d'aide aux victimes accédés

Jeunes personnes accédant à de l'aide par le biais des services d'aide aux victimes

42

Agression sexuelle

20

Voies de fait

4

Tentative de meurtre

2

Cyberprédation

2

Accident d'automobile

1

¹⁷ Jeunes personnes arrêtées et détenues dans une cellule jusqu'à ce qu'elles soient à jeun étant donné qu'elles n'étaient pas capables de prendre soin d'elles-mêmes en raison de leur degré d'intoxication ou parce qu'elles n'avaient pas d'endroit sûr où rester dans lequel une personne adulte pourrait veiller sur elles.

¹⁸ Selon le Code criminel, certaines infractions sexuelles exigent une inscription obligatoire au Registre national des délinquants sexuels du Canada qui a été créé en vertu de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels de 2004. Depuis 2011, les juges n'ont plus de pouvoir lorsqu'il s'agit d'exiger qu'une condamnée ou un condamné s'inscrive comme personne délinquante sexuelle pour ces infractions. Si la personne est reconnue coupable d'une infraction se rapportant à la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, elle doit s'inscrire comme personne délinquante sexuelle : contacts sexuels; invitation à des attouchements; exploitation sexuelle; inceste; bestialité (en utilisant la force, en présence d'enfants ou incitation de ceux-ci); pornographie juvénile (fabrication, possession, distribution); parent ou tuteur ou tuteur incitant à une activité sexuelle; outrage à la pudeur, agression sexuelle, agression sexuelle armée, menace à une tierce partie ou causant des lésions; agression sexuelle grave; tentative ou complot visant à commettre n'importe quelle infraction ci-dessus. Pour les autres infractions sexuelles, la procureure ou le procureur de la Couronne pourrait demander une ordonnance au tribunal pour inscrire une personne. Elle ou il fera cette demande lorsqu'elle ou il croit qu'une personne délinquante qui n'a pas commis une infraction à la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels entraînant une sanction obligatoire constitue un risque suffisant pour le public. Il appartiendrait alors au juge de décider si l'inscription est justifiée.

¹⁹ Ce nombre comprend les agressions sexuelles, les voies de fait graves, les voies de fait, les agressions armées, les séquestrations et le fait de braquer une arme à feu.

QUI SOMMES-NOUS?

La représentante ou le représentant de l'enfance et de la jeunesse est une agente indépendante ou un agent indépendant qui relève de l'Assemblée législative du Nunavut et du public.

C'est la mission du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse de veiller à ce que la législation, les politiques, les procédures, les programmes et les services implantés par les ministères du gouvernement du Nunavut et les autorités désignées²⁰ offrent des résultats conformes à l'éthique, équitables et constants répondant aux besoins des jeunes Nunavoises et Nunavois, et appuyant leurs droits ainsi que les familles qui comptent sur eux. Si une personne veut porter plainte contre un service du ministère ou est incapable de recevoir un service pour une jeune personne ou sa famille, elle peut rapporter la situation à notre bureau pour que nous puissions faire des vérifications. Tous les renseignements communiqués à notre bureau sont confidentiels et peuvent être transmis de manière anonyme.

NOTRE MISSION

Nous sommes un organisme indépendant de défense des droits des enfants et des jeunes personnes qui veille à ce que le gouvernement du Nunavut soutienne et protège les droits et les intérêts des jeunes Nunavoises et Nunavois.

NOTRE VISION

Tous les enfants et toutes les jeunes personnes au Nunavut connaissent leurs capacités, accordent de l'importance à leur identité et se sentent appuyés et habilités lorsqu'ils expriment leur opinion sur des sujets qui les touchent.

NOTRE MANDAT

Notre mandat nous permet de travailler au nom des enfants et des jeunes personnes lorsque toutes les conditions suivantes s'appliquent:

- * Si la jeune personne concernée est âgée de moins de 19 ans. Il y a quelques exceptions nous permettant de travailler avec de jeunes personnes âgées de plus de 19 ans. Par exemple, si elles faisaient partie d'un système gouvernemental avant d'atteindre l'âge de 19 ans;
- * Si un ou des ministères sont en cause; et
- * Si les droits de l'enfant énoncés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies ne sont pas respectés.

Notre mandat ne nous permet pas :

- * De travailler sur des problèmes liés aux relations personnelles comme lorsqu'une jeune personne n'écoute pas ses parents;

- * D'enquêter sur des cas de violence ou de négligence envers les enfants;
- * De travailler sur des plaintes pour lesquelles des entreprises ou des organismes privés sont en cause. Par exemple, dans le cas où une jeune personne ne reçoit pas le paiement qui lui est dû de la part de son employeur.

QU'EST-CE QUI GUIDE NOTRE TRAVAIL?

Notre travail est guidé par la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*, la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, les valeurs sociétales inuites, la voix de l'enfant et les normes nationales de défense des droits établies par le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.

LOI SUR LE REPRÉSENTANT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Notre mandat comprend les fonctions particulières suivantes, résumées dans la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*:

- * Veiller à la protection et à la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes;
- * Veiller à ce que les ministères écoutent et prennent en compte le point de vue des enfants et des jeunes dans les domaines qui les touchent;
- * Veiller à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services des ministères et à ce que les ministères accordent l'attention voulue à leurs préoccupations et leur avis à l'égard de ces services;
- * Faciliter la communication et la compréhension entre, d'une part, les enfants, les jeunes, les familles, et, d'autre part, ceux qui leur offrent des services;
- * Informer la population sur les droits et les intérêts des enfants et des jeunes et sur le rôle du représentant; et
- * Fournir des conseils et des recommandations aux ministères sur la façon d'améliorer leurs lois, leurs politiques, leurs programmes et leurs services pour les enfants et les jeunes du Nunavut.

²⁰ La liste des autorités désignées se trouve à l'annexe A de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*.

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES

La *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies est un accord international sur les droits de la personne décrivant tous les droits que les jeunes personnes possèdent ainsi que les obligations des gouvernements en ce qui concerne ces droits.

Les droits de l'enfant sont des choses que toutes les jeunes personnes doivent avoir comme un accès à de l'eau potable et à de la nourriture nutritive ou des choses qu'elles devraient être capables de faire comme aller à l'école et recevoir un enseignement dans leur langue. Cet accès aide les enfants, les jeunes personnes et leurs familles à faire des choix éclairés pour leur vie, et contribue à les faire grandir et à s'épanouir en citoyennes et citoyens débrouillards et en mesure de subvenir à leurs besoins, à ceux de leur famille et à ceux de leur collectivité.

Toutes les jeunes personnes possèdent ces droits, peu importe qui elles sont, où elles vivent, ce que font leurs parents, la langue qu'elles parlent, leur religion, leur sexe ou leur identité de genre, leur culture, qu'elles aient un handicap ou non ou qu'elles soient riches ou pauvres. Conformément à l'article 2 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, aucun enfant ne doit être traité injustement, quelle que soit la raison.

Aucun droit n'est plus important qu'un autre et souvent, lorsqu'un droit n'est pas respecté, il est courant que plusieurs autres ne le soient pas non plus.

Lorsque le Canada a signé la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies il y a plus de 30 ans, il a promis de veiller à ce que tous les jeunes personnes et leurs familles aux quatre coins du pays, dont le Nunavut, aient accès à tous les droits expliqués dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies.

VALEURS SOCIÉTALES INUITES

C'est une exigence prévue par la loi que le travail de la représentante ou du représentant soit guidé par les huit mêmes valeurs sociétales inuites guidant les ministères. Ces principes sont fondés sur l'*Inuit Qaujimajatuqangit* et visent à incorporer le savoir traditionnel inuit dans des pratiques modernes et quotidiennes. Le tableau 1 explique le rapport entre les principes complémentaires des valeurs sociétales inuites et la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies.

Les personnes âgées offrent également une sagesse très précieuse et une perspective basée sur des expériences personnelles. Pour incorporer ce savoir dans notre travail sur la défense des droits, nous travaillons avec des conseillères âgées et des conseillers âgés de l'ensemble du territoire. Cette année, nous avons continué à travailler avec Meeka Arnakaq, à Pangnirtung, Helen Iguptak, à Rankin Inlet, Lucy Makkigak, à Rankin Inlet et Regilee Ootook, à Pond Inlet. Nous aimerions saluer Regilee et la remercier pour les conseils qu'elle a offerts à notre bureau pendant son mandat qui s'est terminé cette année. Merci, Regilee!

Cette année, nous nous sommes de nouveau tournés vers le public pour qu'il propose des candidatures au poste de conseillère aînée ou de conseiller aîné provenant précisément des régions de Baffin et du Kitikmeot. Le processus s'est traduit par la proposition de plusieurs personnes candidates très respectées et leur sélection ainsi que leur mandat seront finalisés lors du nouvel exercice financier.

VOIX DE L'ENFANT

La voix de l'enfant est l'opinion de la jeune personne. Toutes les jeunes personnes ont le droit d'exprimer leur opinion. Les adultes, en particulier les décideuses et décideurs du gouvernement, doivent au moins écouter et tenir compte de l'opinion de la jeune personne au moment de prendre une décision pour elle.

Incorporer la voix de l'enfant à notre travail ne signifie pas d'exclure l'opinion et la participation des parents ou de l'aidante ou l'aidant de la jeune personne, mais plutôt d'inclure la jeune personne et son opinion dans la décision prise à son sujet. Cela ne signifie pas nécessairement que la prise d'une décision revient à la jeune personne, mais plutôt que la prise d'une décision tient compte des intérêts fondamentaux de la ou des jeunes personnes concernées. Inclure la jeune personne dans la décision vise également à lui apprendre ce qu'est la prise de décision responsable, sans compter qu'elle est tenue responsable de ses gestes et qu'elle doit remplir ses obligations en tant que détentrice de droits.

Tous les humains ont des droits. Les droits d'une personne ne supplantent pas les droits d'une autre personne. Les enfants et les jeunes personnes font partie d'un groupe vulnérable qui compte sur les adultes pour les aider. Il peut être difficile pour des personnes adultes de respecter les droits de jeunes personnes lorsqu'elles estiment qu'elles n'ont elles-mêmes jamais été respectées en tant que personne possédant des droits²¹. Aider nos jeunes personnes à avoir la meilleure vie possible est notre responsabilité en tant qu'adultes.

NORMES NATIONALES DE DÉFENSE DES DROITS

Les normes nationales de défense des droits, établies par le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, offrent un cadre au travail de défense des droits pour assurer une constance en ce qui concerne la défense des droits des enfants aux quatre coins du Canada. Elles offrent également une base quant à l'obligation de répondre de ses actes, orientent la formation du personnel et constituent un moyen d'évaluer nos services.

²¹ UNICEF et Save the Children. (2011). *Every Child's Right to be Heard*. Londres (Royaume-Uni) Save the Children UK, Save the Children et UNICEF. Extrait de <https://resourcecentre.savethechildren.net/node/5259/pdf/5259.pdf>

TABLEAU 1 : Principes complémentaires des valeurs sociétales inuites et *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Valeurs sociétales inuites	<i>Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies</i>
<p>Aajiqatigiinniq favorise la prise de décision par le biais de discussions et de consensus.</p>	<p>Article 12: Les jeunes personnes ont le droit d'exprimer leurs opinions, et les adultes doivent les écouter et prendre au sérieux ce qu'elles disent.</p>
<p>Pijitsirniq désigne le concept de prestation de services aux familles et à la collectivité. Il s'agit de diriger en passant aux autres et de les servir pour le bien commun de tous.</p>	<p>Article 3: Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour les jeunes personnes. Lorsque les adultes prennent des décisions, ils doivent réfléchir à la façon dont elles auront des répercussions sur les jeunes personnes.</p> <p>Article 4: Le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que les droits des jeunes personnes soient respectés. Il doit aider les familles à protéger les droits des jeunes personnes et à créer un environnement dans lequel elles peuvent grandir et atteindre leur plein potentiel.</p> <p>Article 26: Les jeunes personnes ont droit à l'aide du gouvernement si elles sont pauvres ou démunies.</p>
<p>Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq signifie apprendre et maîtriser de nouvelles compétences grâce à l'observation, au mentorat, à la pratique et à l'effort.</p>	<p>Article 12: Les jeunes personnes ont le droit d'exprimer leurs opinions, et les adultes doivent les écouter et prendre au sérieux ce qu'elles disent.</p> <p>Article 29: L'éducation des jeunes personnes doit les aider à utiliser et à développer leurs talents et leurs aptitudes. Elle doit également les aider à apprendre à vivre paisiblement, à protéger l'environnement et à respecter les autres.</p> <p>Article 30: Les jeunes personnes ont le droit de choisir leur propre culture, leur propre langue et leur propre religion. Pour que ce droit soit respecté, les groupes minoritaires et les groupes indigènes ont besoin d'une protection spéciale.</p>
<p>Tunnganarniq met l'accent sur le rôle que joue le fait d'être une personne ouverte, accueillante et inclusive sur l'entretien de relations positives.</p>	<p>Article 2: Toutes les jeunes personnes ont ces droits, peu importe qui elles sont, où elles vivent, ce que font leurs parents, la langue qu'elles parlent, leur religion, leur sexe ou leur identité de genre, leur culture, le fait qu'elles aient un handicap ou non, ou le fait qu'elles soient riches ou pauvres. Peu importe la situation, aucune jeune personne ne doit être traitée de façon injuste.</p>

COMPTE RENDU DE NOS ACTIVITÉS

Le Bureau travaille actuellement dans trois volets différents du programme, notamment à la défense des droits individuels, à la défense systémique, et à la communication et la sensibilisation du public. Notre quatrième volet, l'examen des blessures graves et des décès, n'est pas opérationnel puisque cet article de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* n'est pas encore en vigueur.

DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Lorsqu'une personne veut porter plainte contre un service du ministère ou est incapable de recevoir un service pour une jeune personne ou sa famille, elle peut signaler la situation à notre bureau pour que nous puissions faire des vérifications. On appelle ces plaintes « dossiers de défense des droits individuels ».

Chaque dossier de défense des droits individuels est unique et nous adaptons notre réponse à chaque situation. Les dossiers de défense des droits individuels demandent un certain degré de soutien de la part de notre personnel; le temps nécessaire à la résolution des problèmes dépendant du degré de soutien nécessaire. Nos dossiers de défense des droits individuels peuvent être catégorisés comme étant sommaires ou complets.

Le processus en matière de défense des droits individuels comporte trois phases : l'accueil et l'assignation de dossier; l'enquête et la recherche de solutions; et la résolution et le suivi (voir figure 1).

LÉGENDE



Jeune personne ou sa famille



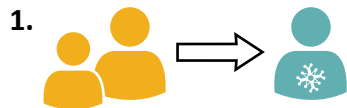
Personnel du Bureau



Prestataire(s) de services

FIGURE 1: Processus de défense des droits individuels

Accueil et assignation de dossier

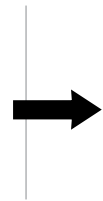


Une personne communique avec notre bureau pour porter plainte au sujet d'un service offert par un ministère ou parce qu'elle est incapable de recevoir un service. Notre spécialiste au service d'accueil consigne l'information et détermine si la plainte relève de notre mandat (voir p. 10).

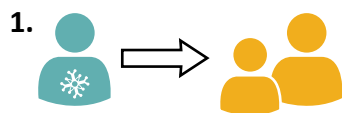


Si elle relève de notre mandat, un dossier de défense des droits individuels est ouvert et assigné à l'une des trois personnes responsables de la défense des droits des enfants, et l'enquête ainsi que la recherche de solutions commence.

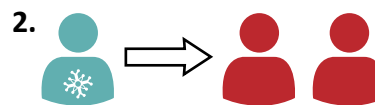
3. Si elle ne relève pas de notre mandat, nous aiguillons la personne vers une autre personne se trouvant à l'extérieur de notre bureau et pouvant l'aider.
Si la personne cherche des renseignements au sujet de notre travail, des droits de l'enfant ou des services et des programmes offerts par les ministères pour les jeunes personnes, la ou le spécialiste au service d'accueil lui fournit les renseignements appropriés ou la met en relation avec quelqu'un qui peut l'aider.
Si une personne est aiguillée vers un service externe, la ou le spécialiste au service d'accueil assure le suivi pour veiller à ce que l'aide ou les réponses aient été reçues. Ce sont nos dossiers de renseignements.



Enquête et recherche de solutions



Lorsque c'est possible, la personne responsable de la défense des droits des enfants discute avec la jeune personne ou sa famille pour confirmer les détails de la situation et pour définir quels droits de l'enfant ne sont pas appuyés par le ou les ministères.



Elle discute ensuite avec le ou les prestataires de services concernés et revoit les documents importants pour confirmer les faits.



Puis, elle s'efforce de résoudre le problème de l'une de ces deux façons:

3a. Soutien sommaire pour la défense des droits

La personne qui défend les droits des enfants peut contribuer à faire les premiers appels téléphoniques aux prestataires de services, à diriger les personnes au besoin ou à offrir un encadrement individualisé en matière d'autonomie sociale à la jeune personne ou à sa famille.

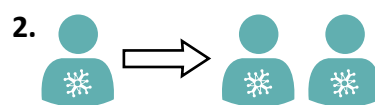
3b. Soutien complet pour la défense des droits

Lorsqu'un soutien sommaire pour la défense des droits n'est pas suffisant pour résoudre une plainte, un soutien complet pour la défense des droits est entrepris. Ces dossiers peuvent nécessiter des rencontres avec les jeunes personnes ou leurs familles, des rencontres avec le ou les prestataires de services, d'assister ou d'organiser des conférences de cas, un encadrement individualisé approfondi en matière d'autonomie sociale, des consultations avec une de nos conseillères aînées ou un de nos conseillers aînés, de signaler la situation à un échelon supérieur du ou des ministères ou de trouver d'autres façons novatrices et ingénieuses de résoudre le problème.

Résolution et suivi



La personne responsable de la défense des droits des enfants assure le suivi avec la jeune personne ou sa famille, et le ou les prestataires de services pour veiller à ce que la solution adoptée soit mise à exécution et à ce que les résultats soient convenables.



S'il y a lieu, elle avertit notre équipe de défense systémique de l'existence potentielle d'un problème systémique. Voir la partie sur la défense systémique à la page 18.

LES ACTIVITÉS POUR LA DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS EN 2019-2020

Cette année, l'examen de 49 dossiers de défense des droits individuels a été accompli. Ces renseignements seront revus lors du prochain exercice financier et seront utilisés comme fondement à notre travail social en matière de défense des droits individuels et à la mise à jour du manuel de politiques et de procédures du Bureau.

Cette année, en plus d'offrir des services de défense des droits à notre clientèle, nous avons terminé 53 dossiers de renseignements qui sont généralement des questions ou des demandes de renseignements à propos de notre travail, des droits de l'enfant ou des services et programmes offerts par les ministères pour les jeunes personnes.

TABLEAU 2: Répartition des dossiers de défense des droits individuels sur lesquels nous avons travaillé et que nous avons fermés lors de cet exercice financier

Nombre total de dossiers de défense de droits sur lesquels nous avons travaillé		147
Dossiers en cours des années précédentes		49
Nouveaux dossiers de défense des droits individuels		98
Dossiers de soutien sommaire pour la défense des droits	40	
Dossiers de soutien complet pour la défense des droits	58	
Nombre total de dossiers de défense de droits fermés		93
Motif de la fermeture		
Résolus		77
Toutes les solutions relatives à la défense des droits ont été épuisées		9
Incapable de joindre la cliente ou le client		5
Services de défense des droits refusés		2

TABLEAU 3: Nouveaux dossiers ouverts de défense des droits individuels, par région

Nombre total de nouveaux dossiers de défense des droits individuels		98
Iqaluit		35
Kivalliq		29
Baffin		17
Kitikmeot		8
Extérieur du territoire		9

TABLEAU 4: Nouveaux dossiers de défense des droits individuels, par ministère(s) concerné(s)

	Nombre de dossiers	Tous les nouveaux cas en pourcentage*
Ministère des Services à la famille	65	66%
Ministère de l'Éducation	27	28%
Ministère de la Santé	27	28%
Ministère de la Justice	2	2%
Administrations scolaires de district	5	
Société d'habitation du Nunavut	3	3%
Garderies agréées	1	1%

* Le pourcentage total dépasse 100 % et le nombre total de dossiers dépasse le nombre 98 étant donné que 25 dossiers visent plus d'un ministère.

TABLEAU 5: Langue dans laquelle les services ont été offerts pour les nouveaux dossiers de défense des droits individuels

Anglais	95
Inuktitut	2
Français	1
Inuinnaqtun	0

TABLEAU 6: Personnes qui ont porté à notre attention de nouveaux dossiers de défense des droits individuels

Prestataire de services	54%
Parent/Membre de la famille	29%
Jeune personne	6%
Autre (p. ex. initiative du Bureau, résidente ou résident)	6%
Parent de famille d'accueil	5%

TABLEAU 7: Recommandations faites et nombre de fois qu'elles se sont appliquées à un nouveau dossier de défense des droits individuels*

	Ministère des Services à la famille	Ministère de l'Éducation	Ministère de la Santé	Ministère de la Justice	Société d'habitation du Nunavut
Nombre total de dossiers de défense des droits individuels	65	27	27	2	3
Suivre les politiques, la législation ou les règlements ministériels	50	15	12	1	
Améliorer la coordination des services au sein du ou des ministères et entre les ministères	44	19	13	2	
Offrir une planification et un appui pertinentes aux jeunes personnes	39	16	15	1	
Enquêter sur les allégations d'une jeune personne ayant besoin de protection	21				
Offrir une aide appropriée aux jeunes personnes ayant des besoins médicaux complexes			5		
Mettre en œuvre de l'aide dans les écoles		20			
Améliorer l'état des logements sociaux, car il a des répercussions sur la santé des jeunes personnes qui y vivent					2

* Le nombre total de dossiers dépasse le nombre 98 étant donné que 25 dossiers visent plus d'un ministère.

DÉFENSE SYSTÉMIQUE

Si beaucoup de jeunes personnes ou leurs familles ont le même problème lorsqu'elles accèdent à un service offert par un ministère, ou si elles sont incapables de recevoir un service, nous nous penchons sur les facteurs qui pourraient être la cause du problème au sein du ministère. Si le problème est susceptible de se reproduire et d'avoir des répercussions sur d'autres jeunes Nunavoises et Nunavois s'il n'est pas traité, nous qualifions le problème de systémique. Les problèmes systémiques nécessitent de faire appel à la défense systémique pour que des recommandations soient faites au ministère ou aux ministères responsables afin de proposer des changements à la législation, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents.

Un ministère principal est désigné responsable du traitement de chaque problème systémique. Cependant, certains problèmes exigent que plusieurs ministères travaillent en collaboration pour les résoudre de façon holistique.

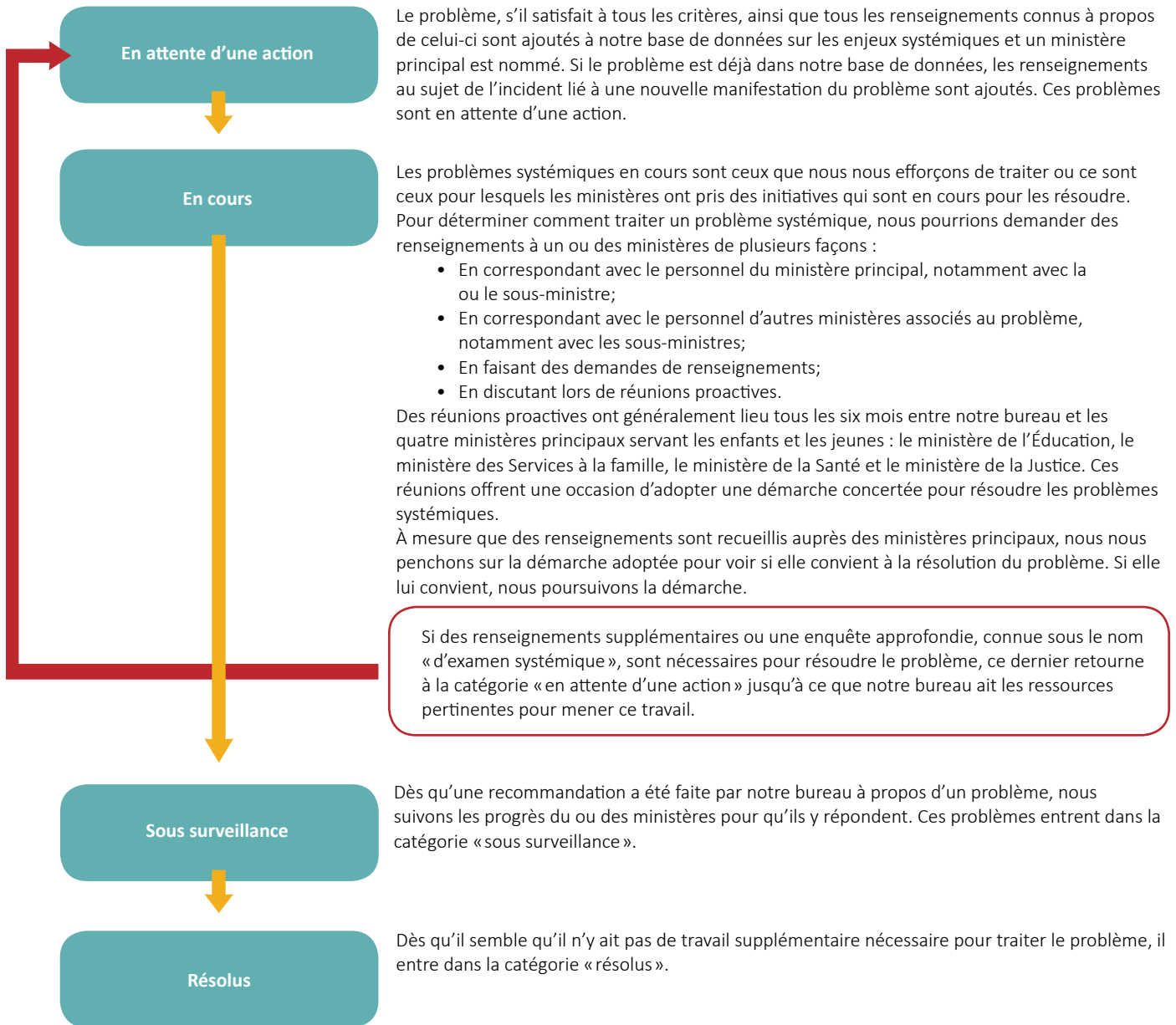
Les problèmes systémiques sont portés à notre attention de bien des façons, notamment par le biais de notre travail sur la défense de causes individuelles, par l'entremise des jeunes personnes et de leurs familles, des résidentes et résidents, des membres de l'Assemblée législative, des jeunes parlementaires et des ministères, et par le biais d'histoires racontées dans les médias.

Notre base de données sur les enjeux systémiques est le cumul des problèmes systémiques qui ont été relevés par le Bureau ou portés à son attention au fil des ans.

FIGURE 2: Processus de traitement des problèmes systémiques

Lorsqu'un problème systémique potentiel est porté à notre attention, il est examiné par l'équipe de défense systémique pour déterminer s'il satisfait à tous les critères suivants:

- Un ou des ministères sont-ils concernés?
- Le problème est-il susceptible de se reproduire et d'avoir des répercussions sur d'autres jeunes Nunavoises et Nunavois s'il n'est pas traité?
- Est-ce que le fait d'aborder le problème permettrait de mieux répondre aux besoins des jeunes personnes et d'appuyer leurs droits?



À tout moment pendant le processus de résolution d'un problème systémique, la représentante ou le représentant peut choisir de faire connaître publiquement le problème, les progrès que font le ou les ministères pour répondre à notre recommandation ou nos recommandations, ou la solution elle-même.

LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE SYSTÉMIQUE EN 2019-2020

Cette année, nous avons procédé à un examen de notre base de données des enjeux systémiques. Par conséquent, des changements seront apportés au manuel de politiques et de procédures du Bureau étant donné que les problèmes systémiques entrent maintenant dans les catégories « résolu », « sous surveillance », « en cours » et « en attente d'une action ».

TABLEAU 8: Catégories de problèmes systémiques en fonction du ou des ministères principaux concernés

	Résolu	Sous surveillance	En cours	En attente d'une action	TOTAL
Ministère des Services à la famille	2		9	8	19
Ministère de la Santé	3	7	7		17
Ministère de l'Éducation	1	4	5	4	14
Ministère de la Justice	2		4	1	7
Plusieurs ministères concernés		1	3	3	7
Ministère des Finances			2		2
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux		1			1
Commission des services juridiques			1		1
Société d'habitation du Nunavut				1	1
TOTAL	8	13	31	17	69

PROBLÈMES SYSTÉMIQUES RÉSOLUS

TABLEAU 9: Problèmes Systémiques Résolus

	Changement à une politique	Changement à une pratique	Réorganisation du ministère	Communication améliorée
Ministère de l'Éducation				
Évaluations psychopédagogiques concernant les troubles d'apprentissage non couverts au Nunavut	●	●	●	
Ministère des Services à la famille				
Familles faisant face à des retards en ce qui concerne le rétablissement de la prestation fiscale pour enfants	●	●		
Structure hiérarchique problématique des gestionnaires régionaux			●	
Ministère de la Santé				
Services de garde d'enfants et de déplacement pour raisons médicales pour les mères et les enfants	●			
Déplacement pour raisons médicales pour les mères enceintes (accompagnement)	●			
Loi ou politique quant à l'âge de consentement				●
Ministère de la Justice				
Âge de consentement à des relations sexuelles				●
Conférences de cas convoquées en vertu de l'article 19 et facilitées par le Bureau		●		●

SUIVI DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR NOTRE BUREAU

Plusieurs recommandations pourraient être faites pour traiter un seul problème systémique. De plus, la représentante ou le représentant pourrait faire des recommandations concernant des problèmes portés à son attention qui ne sont pas notés dans la base de données des enjeux systémiques. Les recommandations relevées dans cette partie ont été faites pour traiter 13 problèmes systémiques notés dans notre base de données ainsi que d'autres problèmes portés à l'attention de la représentante. Le Bureau fait actuellement le suivi de 42 recommandations.

Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter : Les services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts : un rapport informé par la voix des jeunes

Après avoir terminé un examen systémique officiel des services en santé mentale pour les jeunes Nunavoises et Nunavois en mai 2019, notre bureau a publié un rapport intitulé *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter : Les services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts*: un rapport informé par la voix des jeunes.

Guidés par l'avis des jeunes Nunavoises et Nunavois, nous avons fait 15 recommandations aux ministères pour qu'ils se penchent sur les services en santé mentale inadaptés aux jeunes du territoire.

Au moment de la publication du rapport, chaque ministère a été informé qu'il devait fournir une réponse, y compris les mesures qu'il proposait de prendre pour mettre les recommandations en œuvre d'ici le 30 septembre 2019. Ce n'est que le 28 février 2020 qu'une réponse officielle a été fournie.

Grâce à la correspondance que nous avons reçue des ministères, nous avons établi qu'ils étaient d'accord avec six recommandations, partiellement d'accord avec cinq et en désaccord avec une des quinze recommandations présentées. Pour les trois autres recommandations, il n'est toujours pas clair s'il y a accord ou non.

TABLEAU 10: Recommandations pour *Pour être bien dans notre tête*

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
		L'information est tirée de la réponse du 24 octobre 2019 faite par les sous-ministres de la Santé et de l'Éducation au nom du gouvernement du Nunavut, le 11 février 2020, par le sous-ministre de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales au nom du gouvernement du Nunavut, et le 20 février 2020, par le ministère de l'Éducation, « Objet : Réponse du gouvernement du Nunavut à « <i>Pour être bien dans notre tête</i> » – modification de la réponse donnée à la recommandation 4. »
1. Que le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation collaborent pour assurer la prestation de toute une gamme de services en santé mentale, notamment des programmes universels, des interventions ciblées et une stratégie d'intervention intensive dans les établissements scolaires du Nunavut.	Partiellement en accord « Le ministère de la Santé (Santé) confirme que la collaboration avec le ministère de l'Éducation (Éducation) est importante pour faire en sorte qu'une gamme complète de services en santé mentale soit accessible aux enfants et aux jeunes. [Le ministère de la] Santé reconnaît que le milieu n'est peut-être pas le bon endroit pour offrir certains des services requis. »	« Les ministères collaborent activement à certaines initiatives visant à faire en sorte qu'une gamme complète de services en santé mentale soit offerte, » par exemple : Le gouvernement du Nunavut (GN) « est à élaborer un protocole global d'intervention pour la coordination des services. Les ministères de la Santé et des Services à la famille dirigent conjointement ce travail à titre de présidents du Inuusivut Anninaqtuq (anciennement appelé le comité de la qualité de vie), et le protocole devrait être finalisé d'ici juin 2020. et « Le ministère de l'Éducation et celui de la Santé se sont rencontrés en janvier 2020 afin de rétablir un groupe de travail pour renforcer la collaboration sur plusieurs sujets, y compris la prestation de services de santé mentale dans les écoles. »

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
<p>2. Que le ministère de l'Éducation veille à ce que tout le personnel des établissements scolaires, notamment les <i>Ilinniarvimmi Inuusilirijit</i>, les conseillers d'orientation, les enseignants, le personnel de soutien et les directeurs d'écoles, reçoive une formation de base en santé mentale sur la manière d'aiguiller les enfants et les jeunes vers des services en santé mentale appropriés et sur la façon de les soutenir pendant cette phase d'aiguillage.</p>	<p>En accord</p>	<p>Le ministère de « l'Éducation s'assure que tout le personnel scolaire... reçoit une formation de base en santé mentale sur la façon d'aiguiller les enfants et les jeunes vers les services de santé mentale appropriés et la façon de les soutenir pendant la phase d'aiguillage. »</p> <p>Bien qu'il existe un certain nombre de possibilités de formation en santé mentale, le ministère « ne sait pas combien de membres du personnel scolaire qui ont suivi la formation de base en santé mentale, ni qui sont ces personnes. »</p> <p>« Une formation identifiant les approches visant à soutenir la santé mentale a été livrée aux enseignants de soutien et aux <i>ilinniarvimmi inuusilirijit</i> à l'automne 2019. »</p> <p>Le ministère s'est engagé à offrir une formation ASIST à Whale Cove en février 2020. De plus, le ministère offrira des formations sur une approche tenant compte des traumatismes, Nos enfants, notre responsabilité, et safeTALK au personnel scolaire à Kugaaruk, Gjoa Haven, Igloodik, Hall Beach, Pond Inlet et Pangnirtung au printemps 2020 », et travaille en vue d'offrir des formations en ces domaines à toutes les écoles au cours des années qui viennent.</p> <p>Le ministère de l'Éducation a demandé au « Secrétariat de la qualité de vie de livrer des ateliers sur les compétences culturelles autochtones au personnel scolaire à Baker Lake, Grise Fiord, Resolute Bay, Arctic Bay, et au personnel de l'école secondaire de Rankin Inlet durant l'année scolaire 2019-2020. » Le ministère de l'Éducation travaille afin d'offrir cet atelier à tout le personnel scolaire du territoire au cours des prochaines années.</p>

TABLEAU 10: Recommandations pour *Pour être bien dans notre tête* suite...

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
<p>3. Que le ministère de l'Éducation accroisse la littératie en matière de santé mentale en milieu scolaire.</p>	<p>En accord</p>	<p>Le ministère de l'Éducation est en voie d'embaucher un « chef d'équipe pour Aulajaaqtut. »</p> <p>Le ministère de l'Éducation s'assure que « l'apprentissage et le vocabulaire socioémotionnels soient développés en inuktitut. »</p> <p>Le ministère de l'Éducation prévoit lancer un projet pilote, Zippy's friends, un programme de promotion de la santé mentale pour les enfants de cinq à sept ans au cours de l'année scolaire 2019-2020.</p>
<p>4. Que le ministère de l'Éducation, en consultation avec le ministère de la Justice, s'attaque immédiatement à l'obstacle que constitue la nécessité d'obtenir le consentement de la famille lorsqu'on repère en milieu scolaire des élèves susceptibles de tirer profit de services en santé mentale.</p>	<p>Partiellement en accord</p> <p>"The issue of mature minors and the consent barrier for young people under the age of 16 is something that requires further discussion and decision making within the Department of Education, in consultation with the Department of Justice."</p>	<p>En juillet 2019, le ministère de l'Éducation a révisé sa directive opérationnelle en matière de services de soutien à l'éducation et l'a harmonisée avec le Protocole d'échange d'information entre organismes en ce qui a trait au consentement.</p> <p>« Les modifications apportées à la directive opérationnelle en matière de services de soutien à l'éducation ont été communiquées aux enseignants de soutien et aux ilinniavimmi Inuusilirijit lors de leurs conférences annuelles d'octobre 2019. »</p>
<p>5. Que le ministère de la Santé veille à ce que des contrats répondant à la demande de services soient établis, afin que les enfants et les jeunes puissent bénéficier de services en santé mentale en dehors du territoire lorsque ces services ne sont pas disponibles au Nunavut. Il doit également s'assurer que les enfants et les jeunes bénéficient d'un suivi approprié, notamment à leur retour chez eux.</p>	<p>En accord</p>	<p>« Une personne qui revient dans sa collectivité après un traitement dans un centre de traitements en santé mentale ou en toxicomanie hors territoire peut compter sur un suivi de soutien et un traitement de la part de professionnels en santé mentale de sa collectivité qui collaboreront avec les prestataires de soins du centre hors du territoire afin de mettre en place un plan pour assurer le bien-être continu du client. »</p> <p>« Bien que la Santé offre des soins de suivi après le retour d'une personne dans sa collectivité au cas par cas, le ministère étudie plutôt la façon d'inclure les options de suivi dans les contrats des établissements hors territoire. »</p> <p>« Bien que huit établissements fassent actuellement partie de la liste (convention d'offre à commande) offrant des services de traitement pour les enfants et les jeunes, il existe une grande demande de lits pour les personnes de moins de 19 ans à travers le Canada. »</p>

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
<p>6. Que le gouvernement du Nunavut crée au sein du territoire un établissement qui offre aux enfants et aux jeunes des soins de santé mentale sur place, notamment des services psychiatriques, d'aide psychologique, de thérapie comportementale et des services de consultation. Ces services devraient intégrer l'implication de la famille ainsi que sa guérison, et se baser sur le savoir, la culture et les pratiques parentales des Inuits.</p>	<p>Ni en accord ni en désaccord</p>	<p>Le ministère de la Santé « est déterminé à établir un continuum de services en santé mentale et en toxicomanie basés sur les pratiques exemplaires. Cela pourrait, ou non, comprendre un établissement de soins de santé mentale dans le territoire. »</p> <p>« Les programmes et les populations cibles pour le centre de rétablissement du Nunavut (CRN) n'ont pas encore été déterminés. Cependant, il est très probable que le CRN offrira un éventail complet de services en santé mentale pour les enfants et les jeunes.</p>

TABLEAU 10: Recommandations pour *Pour être bien dans notre tête* suite...

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
<p>7. Que le ministère de la Santé mette en oeuvre les recommandations iii(4) et iii(5) de l'Enquête du coroner sur les suicides au Nunavut et, outre les cas de tentatives de suicide, les applique aux cas d'idées suicidaires. Ces recommandations précisent notamment que le gouvernement du Nunavut,</p> <p>Recommandation iii(4)</p> <p>établit, d'ici avril 2016, un protocole de suivi officiel pour les personnes qui ont fait une tentative de suicide.</p> <p>Recommandation iii(5)</p> <p>apporte une modification à la <i>Loi sur la santé mentale</i> pour que la famille soit contactée et impliquée immédiatement après une tentative de suicide, et ce, quel que soit l'âge de la personne qui a tenté de se suicider. Dans le cadre de cette mesure, qui devrait être systématique, il faudrait également que les travailleurs en santé mentale bénéficient d'une formation et d'une réorientation afin que soit toujours élaboré un plan de sécurité et que soient organisées des séances d'aide psychologique en présence de la famille. Il s'agit d'une nouvelle recommandation qui implique l'affectation de ressources pour la mise à jour des formations et qui entraîne un changement d'orientation vers une approche plus axée sur la famille et la communauté.</p> <p>Pour compléter la recommandation iii(5), nous préconisons en outre qu'il soit possible d'impliquer un autre adulte si la protection des intérêts de la personne ne peut être assurée par un membre de la famille.</p>	<p>Ni en accord ni en désaccord</p>	<p>« Les recommandations iii(4) et iii(5) seront couvertes par la nouvelle Loi sur la santé mentale actuellement à l'étude par le Comité permanent de la législation. »</p> <p>Le projet de loi « autorise la sélection d'un autre adulte dans le cas d'un mineur adulte » et « dans le cas d'un mineur où les tikuaqtajuit (représentants sélectionnés) sont les parents du mineur, ou une autre personne ayant été légalement choisi pour accorder son consentement pour un traitement médical destiné au mineur. »</p>

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
<p>8. Que le ministère de la Santé clarifie les intitulés de poste, les rôles, les responsabilités et la structure hiérarchique de tous les postes liés à la santé mentale afin de s'assurer que les enfants et les jeunes sont aiguillés vers les services existants qui répondent le mieux à leurs besoins.</p>	<p>Partiellement en accord</p> <p>« La Santé a révisé les rôles et la structure hiérarchique... et les tâches du personnel pour aiguiller les enfants et les jeunes vers les services correspondant à leurs besoins. »</p>	<p>Ainsi, après révision complète des rôles et de la structure hiérarchique, « un poste de superviseur des programmes de santé mentale et toxicomanies a été créé pour chaque région. »</p> <p>« Chaque municipalité est dotée d'un animateur de programmes jeunesse et l'équipe territoriale (santé mentale et toxicomanies) a réservé des fonds particuliers pour soutenir l'implantation de ces programmes par ces personnes. »</p>
<p>9. Que le ministère de la Santé :</p> <p>a. finalise et mette en place un programme de formation complet, en accordant notamment une importance particulière à la dispense de soutien aux enfants et aux jeunes ainsi qu'aux travailleurs des services d'approche en santé mentale et en toxicomanie; et</p> <p>b. qu'il s'assure que, dans les collectivités comptant plus d'un travailleur des services d'approche en santé mentale et en toxicomanie, l'un de ces postes soit dédié au travail avec les enfants et les jeunes.</p>	<p>Partiellement en accord</p> <p>« La Santé est d'accord avec le fait que les travailleuses et travailleurs de la santé devraient être en mesure d'aider les enfants et les jeunes. Des soins fournis par une équipe et non pas par des individus en silos. »</p>	<p>« Le manuel de formation est achevé et un premier groupe d'employés a été formé. »</p> <p>« Le plan est de faire en sorte que chaque municipalité attribue au moins un de ses postes d'intervenant de proximité aux jeunes. » Le ministère de la « Santé n'a cependant pas dédié de postes d'intervenant de proximité spécifiquement pour les « enfants et les jeunes », mais l'a plutôt inscrit à la description d'emploi.</p>
<p>10. Que le Collège de l'Arctique du Nunavut, en partenariat avec le ministère de la Santé, propose des programmes de formation professionnelle qui renforcent les capacités des travailleurs en santé mentale au Nunavut. Ces programmes devraient proposer une spécialisation ou une concentration liée à la santé mentale des enfants et des jeunes.</p>	<p>Partiellement en accord</p> <p>« La Santé accepte de fournir de la formation et des programmes au personnel actuel et à venir. »</p> <p>« Il existe cependant des limites dues au Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) en matière de programmes spécialisés. »</p>	<p>Le ministère de la « Santé fera ce qu'il est possible de faire et sur la base des priorités établies. »</p> <p>« Au cours du prochain examen formel des programmes, le programme des services sociaux s'engage à revoir son curriculum pour s'assurer que le matériel portant sur la santé mentale des enfants et des jeunes soit intégré au contenu des cours. »</p> <p>« Le CAN (Collège de l'Arctique du Nunavut) est ouvert à travailler avec des partenaires pour concevoir du contenu et des programmes particuliers axés sur la santé mentale des enfants et des jeunes et les intégrer aux cours offerts ou à d'autres programmes. »</p> <p>« Le NAC accueille favorablement la discussion sur la conception d'un programme professionnel relatif à la santé mentale. »</p>

TABLEAU 10: Recommandations pour *Pour être bien dans notre tête* suite...

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
<p>11. Que le ministère de la Santé, ou tout autre ministère qui embauche un prestataire de services en santé mentale :</p> <p>a. recoure aux aînés ou aux services de conseillers culturels pour orienter la prestation des services de santé mentale; et</p> <p>b. qu'il offre, de manière permanente, toute une gamme de formation en compétences culturelles et qu'il veille à ce qu'au moins l'un des volets soit suivi avec succès avant le début de l'emploi.</p>	Ni en accord ni en désaccord	<p>« Les conseillers culturels ou les aînés peuvent contribuer à étayer la pratique, mais ne peuvent pas nécessairement être impliqués dans des cas particuliers. »</p> <p>« La division (de santé mentale et toxicomanies) a rendu obligatoire la formation, Indigenous Cultural Competence (ICC) pour son personnel de la santé mentale, en commençant par son personnel de professionnels. » Comme le nombre d'employés change pratiquement chaque jour, il est difficile [pour le ministère de] la Santé de fournir le nombre exact d'employés ayant achevé la formation.</p> <p>« Les intervenants de proximité en santé mentale sont embauchés localement dans toutes les localités du Nunavut afin d'appuyer la prestation des services de santé mentale. »</p>
<p>12. Que le ministère de la Santé sensibilise davantage le public et les prestataires de services à l'existence de services de santé mentale disponibles pour les enfants, les jeunes et leurs familles.</p>	En accord	<p>« Les intervenants de proximité en santé mentale offrent du soutien et de la sensibilisation aux écoles et à d'autres lieux ou organismes de la collectivité où les jeunes sont présents. »</p> <p>« Les divisions de la santé et des toxicomanies et de la Qualité de vie continueront de faire la promotion de la santé afin de mieux sensibiliser la population. »</p>
<p>13. Que le ministère de la Santé élabore une campagne de sensibilisation du public axée sur les jeunes et visant les enfants, les jeunes et leurs familles afin de réduire toute stigmatisation liée à la santé mentale.</p>	En accord	<p>En 2019-2020, « le Secrétariat de la qualité de vie a financé le Conseil Saisis la vie pour élaborer une campagne de sensibilisation du public axée sur les jeunes et visant les enfants, les jeunes et leurs familles afin de réduire toute stigmatisation liée à la santé mentale. »</p> <p>« Le Conseil Saisis la vie a mis sur pied un groupe de travail axé sur les jeunes, constitué de membres de sexes différents, représentant les collectivités à travers le Nunavut pour ce projet. »</p>

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
14. Que le gouvernement du Nunavut, sous la direction du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales, élabore et mette en oeuvre un protocole interministériel de coordination des services pour la prestation de services dédiés aux enfants et aux jeunes.	En accord	<p>Le gouvernement du Nunavut est à élaborer un protocole global interministériel afin de coordonner les services. Ce protocole sera finalisé en juin 2020.</p> <p>Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales (EAI) doit consulter les ministères, puis le protocole devra recevoir l'aval du Cabinet.</p> <p>En février 2020, EAI travaillait avec un « groupe interorganismes sur des politiques qui affecteront directement l'initiative » en « évaluant les options pour l'adoption d'un protocole global de partage de l'information et l'incorporation des programmes et services de santé mentale aux protocoles existants. »</p>
15. Que le ministère des Services communautaires et gouvernementaux, en partenariat avec le ministère de la Culture et du Patrimoine, les hameaux et les jeunes Nunavummiuts, élabore et mette en oeuvre une stratégie et un plan d'action territorial en matière de loisirs pour les enfants et les jeunes.	En désaccord	« Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux n'est pas d'accord avec la recommandation visant à concevoir une stratégie et un plan d'action particuliers pour les enfants et les jeunes à ce moment-ci. »

Langues : *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter* a été présenté à l'Assemblée législative en inuktitut et en anglais. Des copies papier sont disponibles en inuktitut et en anglais, et peuvent être disponibles en inuinnaqtun et en français. Des copies numériques sont disponibles en inuktitut, en inuinnaqtun, en anglais et en français sur notre site Web.

Mémoire sur les modifications proposées par le ministère de l'Éducation à la *Loi sur l'éducation* de 2008

En 2018, notre bureau a fait huit recommandations au ministère de l'Éducation en ce qui concerne les modifications proposées à la Loi sur l'éducation. En juin 2019, le ministre de l'Éducation a déposé le projet de loi 25, la Loi modifiant la Loi sur l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuit. Dans le projet de loi 25, deux de nos recommandations ont été entièrement prises en considération et deux de nos recommandations ont été partiellement prises en considération.

À l'automne 2019, pour donner suite au renvoi du projet de loi 25 au Comité permanent de la législation, notre bureau a mis un mémoire à la disposition du comité permanent et a comparu devant lui pour parler de ses recommandations.

TABLEAU 11: Modifications proposées à la *Loi sur l'éducation* de 2008

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
	Renseignements tirés de l'intégration de nos recommandations au projet de loi 25 faite par le ministère de l'Éducation et des commentaires faits par le ministère de l'Éducation devant le comité permanent en novembre 2019.	
1. Inclure expressément l'engagement de faire de la <i>Convention relative aux droits de l'enfant</i> des Nations Unies un principe directeur dans l'administration et l'interprétation de la <i>Loi sur l'éducation révisée</i> .	En accord Incluse dans le projet de loi 25.	Pas depuis le 31 mars 2020.
2. Recueillir volontairement et avec prévenance les suggestions d'anciens élèves et d'élèves actuels lors de l'élaboration de politiques et de procédures à l'appui de la <i>Loi sur l'éducation révisée</i> et dans les réformes législatives à venir.	En accord Lors de la comparution devant le comité permanent en novembre 2019, le ministère de l'Éducation a déclaré que les commentaires des élèves et des groupes de discussion étaient sollicités.	Pas depuis le 31 mars 2020.
3. Permettre aux élèves d'âge mineur d'entamer des procédures administratives et d'y participer activement, notamment lorsqu'il est question de suspension ou d'expulsion d'élèves.	Partiellement en accord Le projet de loi 25 comprend des modifications qui accroissent la participation des jeunes pendant les examens liés à l'inclusion scolaire. Au cours de la comparution devant le comité permanent en novembre 2019, le ministre de l'Éducation a déclaré que le ministère pourrait examiner de façon plus approfondie si des modifications pourraient être apportées au projet de loi 25 concernant la capacité des élèves d'âge mineur à participer à un appel lorsqu'ils font face à une suspension ou à un renvoi.	Pas depuis le 31 mars 2020.

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
4. Renforcer la participation des élèves aux travaux des administrations scolaires de district en ajoutant des dispositions bien claires dans la législation et en accordant le privilège de voter aux personnes élues pour représenter les élèves.	En accord Incluse dans le projet de loi 25.	Pas depuis le 31 mars 2020.
5. Veiller à ce que le ministère de l'Éducation mette en œuvre des programmes d'éducation de la petite enfance dans toutes les localités du Nunavut.	En désaccord Le projet de loi 25 n'exige pas que le ministère de l'Éducation mette en œuvre des programmes d'éducation de la petite enfance dans toutes les localités du Nunavut. Au cours de la comparution devant le comité permanent, le ministre de l'Éducation a déclaré que le ministère doit examiner les répercussions que pourraient avoir le changement du mot « peut » par le mot « doit » dans le paragraphe 17(7) du projet de loi 25 étant donné qu'il mentionne actuellement que « le ministre peut dispenser des programmes destinés à la petite enfance dans les écoles dans le cadre d'ententes avec des tiers ».	Pas depuis le 31 mars 2020.
6. Prioriser le recrutement de jeunes personnes inuites dans la profession enseignante conformément au plan d'embauche des Inuits.	En désaccord Bien qu'en dehors du projet de loi 25, un examen du plan d'embauche des Inuits fait par le ministère de l'Éducation signale que le recrutement des jeunes personnes inuites dans la profession enseignante n'est pas une priorité absolue.	Pas depuis le 31 mars 2020.
7. Ajouter les définitions des termes inclusion scolaire et soutien à l'élève dans la Loi sur l'éducation, et voir à ce que les enfants, les jeunes et leurs familles connaissent les mesures de soutien à leur disposition. Clarifier dans la loi les définitions des termes programme d'enseignement et programme scolaire; spécifier quelles matières relèvent de chacun des programmes et à qui revient la responsabilité de chacune d'elles.	Partiellement en accord Le projet de loi 25 ne définit pas les termes <i>inclusion scolaire</i> et <i>soutien à l'élève</i> . Le projet de loi 25 comprend certaines modifications à la définition des termes <i>programme d'enseignement</i> et <i>programme scolaire</i> bien que des précisions supplémentaires seraient utiles.	Pas depuis le 31 mars 2020.

TABLEAU 11: Modifications proposées à la Loi sur l'éducation de 2008 suite...

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
8. Introduire le concept de personne mineure mature dans la Loi sur l'éducation afin de réduire les obstacles auxquels font face les élèves d'âge mineur qui souhaitent prendre leurs propres décisions et qui ont la maturité nécessaire pour le faire.	En désaccord	Pas depuis le 31 mars 2020.
9. Raccourcir les délais impartis au ministre pour mettre en place et établir un programme d'orientation et de mentorat pour le personnel enseignant, comme indiqué à l'article 96 de la Loi sur l'éducation, dans la première année suivant leur entrée en fonction, et veiller à ce qu'un élément du programme d'orientation et de mentorat soit terminé avant le début de l'emploi du personnel enseignant.	<p>Cette recommandation n'était pas incluse dans notre mémoire de 2018 pour le ministère de l'Éducation concernant les rectifications à apporter à la <i>Loi sur l'éducation</i>, mais elle l'était dans notre mémoire pour le comité permanent en ce qui concerne le projet de loi 25.</p> <p>À la comparution devant le comité permanent, le ministre de l'Éducation a clarifié que le délai prescrit de deux ans pour le programme d'orientation et de mentorat se trouve dans la <i>Loi sur l'éducation</i> actuelle et que c'est un autre élément sur lequel le ministère pourrait éventuellement se pencher.</p>	Pas depuis le 31 mars 2020.

Langues: Les mémoires ont été offerts au ministère de l'Éducation en anglais et au comité permanent en inuktitut et en anglais. Des copies numériques sont disponibles en inuktitut, en inuinnaqtun, en anglais et en français sur notre site Web.

Mémoire pour le ministère de l'Éducation sur le Règlement sur les dossiers scolaires et les intentions politiques

Notre mémoire a été déposé le 19 octobre 2019. À la fin de l'exercice financier 2019-2020, nous attendions une réponse à nos recommandations.

TABLEAU 12: Recommandations sur le Règlement sur les dossiers scolaires et les intentions des politiques

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
1. Aller de l'avant en ce qui concerne la proposition de passer en revue chaque dossier scolaire deux fois par an [article 3(2)].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
2. Élargir les catégories proposées pour recueillir des renseignements sur les élèves afin qu'elles comprennent les numéros d'identification des élèves de l'ensemble des provinces et territoires canadiens et pas seulement du Nunavut, de l'Alberta ou des Territoires du Nord-Ouest [article 4(1)(b)].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
3. Prendre en considération la capacité des personnes mineures matures à consentir à l'intégration de renseignements à leur dossier scolaire [article 4].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
4. Autoriser des déclarations solennelles pour confirmer le nom et la date de naissance dans le dossier scolaire, en plus de la liste des documents délivrés par le gouvernement qui sont actuellement proposés [article 4(1)(a) et article 4(1)(b)].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
5. Employer la rédaction épïcène dans les documents officiels et les modèles [article 4(1)(c)].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
6. Veiller à ce que des termes actuellement acceptés concernant l'appartenance ethnique soient utilisés [article 4(1)(e)].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
7. Aller de l'avant en ce qui concerne la proposition de recueillir des adresses de courrier électronique et rejeter la proposition de remplacer l'adresse de domicile par l'adresse postale seulement [article 4(1)(f) et article 4(1)(g)].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.

TABLEAU 12: Recommandations sur le Règlement sur les dossiers scolaires et les intentions politiques suite...

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
8. Ajouter une disposition visant à exclure tout renseignement relatif aux dossiers de défense des droits qui nécessite que le Bureau travaille avec le dossier scolaire [article 5(b)].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
9. Ajouter des échéanciers précis au processus de demande du dossier scolaire [article 9].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
10. Instaurer un processus de transfert électronique pour s'attaquer aux difficultés et aux retards qui surviennent lors de l'utilisation exclusive du courrier recommandé pour transférer les dossiers scolaires [article 9(2)].	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
11. Recueillir volontairement et avec prévenance les suggestions d'anciens élèves et d'élèves actuels au cours de ce processus pour que leurs opinions soient prises en considération.	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.

Langues: Le mémoire a été présenté au ministère de l'Éducation en anglais et est disponible sur demande en inuktitut, en inuinnaqtun et en français.

Mémoire pour le Collège de l'Arctique du Nunavut sur la consultation sur le plan stratégique décennal

Notre mémoire a été déposé le 28 février 2020. À la fin de l'exercice financier 2019-2020, nous attendions une réponse à nos recommandations.

TABLEAU 13: Recommandations faites au Collège de l'Arctique du Nunavut pour la consultation sur le plan stratégique décennal

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
1. Recueillir les suggestions des jeunes personnes en vue de l'élargissement du processus de consultation.	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
2. Tenir les jeunes personnes informées sur les études postsecondaires et les possibilités de carrière auxquelles contribue le Collège de l'Arctique du Nunavut.	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
3. Créer et mettre en œuvre un module sur les droits de l'enfant pour qu'il soit enseigné dans le cadre de tous les cours offerts actuellement et à l'avenir.	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
4. Offrir des programmes de formation professionnelle pour développer les compétences de la main-d'œuvre en santé mentale au Nunavut et veiller à ce que ces programmes offrent une spécialisation ou une concentration liée à la santé mentale des enfants et des jeunes.	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
5. Créer un partenariat pour permettre aux élèves d'obtenir un baccalauréat en service social.	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.
6. Examiner et mettre en œuvre des façons d'améliorer les services offerts de façon à appuyer les études postsecondaires et les possibilités de carrière dans le domaine des loisirs.	Pas depuis le 31 mars 2020.	Pas depuis le 31 mars 2020.

PROBLÈMES SYSTÉMIQUE EN COURS

TABLEAU 14: Problèmes systémiques en cours et mesures prises pour s'attaquer au problème

	Traités lors des réunions proactives avec les ministères principaux	Soulevés auprès d'un autre ou d'autres ministères	Correspondance avec le ou les ministères	Correspondance avec la ou le sous-ministre	Demande de renseignements en suspens	Initiative ministérielle en cours	Recommandations en élaboration par le Bureau
Ministère de l'Éducation							
Protocole d'intervention de crise dans les écoles	●		●		●	●	
Pénurie d'assistantes ou d'assistants du soutien aux élèves	●						
Rapport élèves-pédagogues et classes surchargées	●					●	
Intimidation et cyberintimidation	●		●				
Plan d'enseignement individualisé en ce qui concerne les possibilités après avoir obtenu un diplôme	●		●		●		
Ministère des Services à la famille							
Mauvaise utilisation de l'ordonnance de tutelle		●					
Gestion de la main-d'œuvre et de la charge de travail	●	●		●			
Recueil d'information de base sur les jeunes personnes placées	●			●			
Jeunes personnes à la charge d'un ou des parents en vertu d'une ordonnance de tutelle		●					
Placement en famille d'accueil et soins en résidence à l'extérieur du territoire						●	
Refuges pour les jeunes et leurs familles						●	
Planification de la transition pour les jeunes personnes placées	●		●				
Abus sexuel d'enfants	●						
Protection inadéquate	●			●			

	Traités lors des réunions proactives avec les ministères principaux	Soulevés auprès d'un autre ou d'autres ministères	Correspondance avec le ou les ministères	Correspondance avec la ou le sous-ministre	Demande de renseignements en suspens	Initiative ministérielle en cours	Recommandations en élaboration par le Bureau
Ministère de l'Éducation et ministère des Services à la famille							
Fréquentation scolaire	●		●		●	●	
Ministère des Finances							
Allocation canadienne pour enfants						●	
Enseignement sur les effets nuisibles du cannabis			●				
Ministère de la Santé							
Déplacement pour raisons médicales à l'extérieur du territoire pour les familles ayant des enfants malades	●						
Déplacements pour événements familiaux malheureux lorsqu'un membre de la famille est envoyé à l'extérieur du territoire	●						
Nouvelles recommandations pédiatriques et répercussions sur les petites collectivités	●						
Virus respiratoire syncytial et Palivizumab	●					●	
Préoccupations au sujet des jeunes personnes « formées » en vertu de la <i>Loi sur la santé mentale</i>						●	
Services de soins dentaires	●				●		
Problèmes relatifs aux services spécialisés	●				●		
Ministère de la Santé et ministère des Services à la famille							
Adoption selon les coutumes et consentement médical	●			●	●		●
Absence de formation pertinente pour les enquêtes sur les abus sexuels	●					●	

TABLEAU 14: Problèmes systémiques en cours et mesures prises pour s'attaquer au problème suite...

	Traités lors des réunions proactives avec les ministères principaux	Soulevés auprès d'un autre ou d'autres ministères	Correspondance avec le ou les ministères	Correspondance avec la ou le sous-ministre	Demande de renseignements en suspens	Initiative ministérielle en cours	Recommandations en élaboration par le Bureau
Ministère de la Justice							
Accès à la salle communautaire bloqué par le circuit de la Cour	●						
Tribunal adapté aux besoins des enfants	●						
Notification aux écoles en ce qui concerne les personnes délinquantes sexuelles	●						
Planification de la transition pour les jeunes personnes détenues	●						
Commission des services juridiques							
Jeunes n'étant pas au courant du soutien de l'aide juridique						●	

Langues: La correspondance avec les ministères a été faite en anglais.

PROBLÈMES SYSTÉMIQUES EN ATTENTE D'UNE ACTION

TABLEAU 15: Problèmes systémiques en attente d'une action en fonction du ou des ministères principaux concernés

Tous les ministères

Tenir compte de l'opinion des jeunes personnes lors de la prise de décision en leur nom

Rendre les services et les ressources accessibles aux jeunes personnes ayant un handicap

Ministère de l'Éducation

Réintégration scolaire

Pénurie de garderies

Politiques des garderies et des administrations scolaires de district

Qualité du système d'éducation

Ministère de l'Éducation et ministère des Services à la famille

Sécurité alimentaire

Ministère des Services à la famille

Stabilité des placements en famille d'accueil

Politiques du refuge pour femmes d'Iqaluit

Aucune trace de rapports et aucune enquête

Politique concernant les voyages du Programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants du Nunavut

Soutien et ressources pour les parents de famille d'accueil

La Loi sur les services à l'enfance et à la famille semble offrir moins de protection aux jeunes qu'aux enfants

Jeunes personnes placées dans des foyers à risque

Soutien parental pour les familles

Ministère de la Justice

Pénurie d'agentes ou d'agents de probation dans les collectivités

Société d'habitation du Nunavut

Logements inadéquats et surpeuplés

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Une partie de notre mission est de sensibiliser davantage les Nunavoises et les Nunavois aux droits de l'enfant et de transmettre de l'information quant à la façon dont notre bureau fonctionne pour veiller à ce que la législation, les politiques, les procédures, les programmes et les services des ministères répondent aux besoins des jeunes personnes et à ce qu'ils appuient leurs droits ainsi que leurs familles qui comptent sur eux.

Notre travail de communication et de sensibilisation du public prend de nombreuses formes (présentations, séances d'information, engagement communautaire, concours, participation à des événements publics, création et distribution de l'information et du matériel promotionnel, maintien du site Web de notre bureau [www.rcynu.ca]). Toutes ces initiatives ont le même but commun : établir et renforcer les relations avec nos nombreuses parties prenantes, notamment les enfants, les jeunes, les familles, les résidentes et résidents, les ministères, l'Assemblée législative et les médias.

Chaque année, nous préparons stratégiquement des initiatives de sensibilisation du public, tout en cherchant continuellement de nouvelles occasions d'interagir avec les Nunavoises et Nunavois, comme nos ressources le permettent.

Notre travail quant à l'engagement communautaire constitue l'une de nos initiatives les plus complètes concernant la sensibilisation du public. Étant donné que notre bureau est situé à Iqaluit et que nous travaillons pour toutes les Nunavoises et tous les Nunavois, nous nous sommes fixé le but de rendre visite à douze collectivités nunavoises tous les ans, ce qui signifie que nous sommes dans chacune des collectivités au moins une fois tous les deux ans. Lorsque nous sommes dans les collectivités, nous installons des kiosques d'information dans des espaces publics, nous parlons de notre travail à la radio communautaire, nous organisons des séances éducatives avec des prestataires de services et d'autres résidentes et résidents, nous offrons notre atelier *Exprimez-vous* : atelier sur l'autonomie sociale dans les écoles et nous participons à des événements et à des activités communautaires lorsque cela est possible. De plus, nous travaillons à créer un lieu et un moment pour entendre directement des Nunavoises et des Nunavois les problèmes actuels touchant les jeunes personnes de chaque collectivité.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC POUR 2019-2020

Cette année, nous avons réévalué l'efficacité de nos visites en matière de engagement communautaire. Nous utiliserons nos connaissances ainsi que les précieuses suggestions formulées par nos conseillères aînées et conseillers aînés pour guider la façon dont nous menons ces visites lors du prochain exercice financier et pour y apporter des ajustements. Nous avons également revu l'efficacité de notre matériel informatif. Jusqu'à présent, nous avons reçu des commentaires du personnel de l'Assemblée législative et de *Tuttarviit* au sujet de notre matériel. Le travail sur cette initiative se poursuivra lors du prochain exercice financier, étant donné que nous envisageons d'obtenir l'avis d'autres parties prenantes, dont les jeunes personnes, sur ce matériel.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Cette année, le Bureau a commencé sa troisième tournée de visites en matière de engagement communautaire. En plus de dialoguer avec les gens à Iqaluit, nous avons visité dix collectivités, mais avons dû reporter deux visites en raison des restrictions en matière de déplacements en lien avec la COVID-19.

TABLEAU 16: Programme de engagement communautaire

Collectivité	Date de la visite
Iglolik	Du 7 au 12 avril 2019
Naujaat	Du 12 au 17 mai 2019
Grise Fiord	Du 27 au 31 mai 2019
Gjoa Haven	Du 1 ^{er} au 6 novembre 2019
Iqaluit	En cours
Kugaaruk	Du 6 au 10 novembre 2019
Whale Cove	Du 24 au 27 novembre 2019
Kinngait (Cape Dorset)	Du 9 au 15 décembre 2019
Sanirajak (Hall Beach)	Du 13 au 17 janvier 2020
Baker Lake	Du 2 au 8 février 2020
Coral Harbour	Du 9 au 14 février 2020
Clyde River	Reportées en raison des restrictions en matière de déplacements en lien avec la COVID-19.
Kugluktuk	Reportées en raison des restrictions en matière de déplacements en lien avec la COVID-19.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Exprimez-vous : atelier sur l'autonomie sociale

Nous avons continué à offrir notre atelier nunavois *Exprimez-vous : atelier sur l'autonomie sociale* pour enseigner aux jeunes ce que sont leurs droits et les responsabilités d'avoir des droits, comment communiquer clairement et respectueusement, et comment s'y retrouver dans les systèmes des ministères. Cette année, nous avons offert notre atelier *Exprimez-vous : atelier sur l'autonomie sociale* à 696 élèves de la 7^e année à la 12^e année dans l'ensemble du territoire.

Langues: Le matériel pour l'atelier, les ressources pour les classes et les activités sont disponibles en inuktitut, en inuinnaqtun, en anglais et en français. Les ateliers ont été offerts en inuktitut, en anglais et en français.

Cette année, les ressources pour les classes et les activités faisant partie de l'atelier *Exprimez-vous : atelier sur l'autonomie sociale* ont été transmises à tout le personnel enseignant du Nunavut dans le cadre de l'initiative d'autoapprentissage lors de perfectionnement professionnel du ministère de l'Éducation

Langues: Les ressources pour les classes et les activités ont été offertes au ministère de l'Éducation en inuktitut, en inuinnaqtun, en anglais et en français.

Sila is Cold: The Igloo Game

Sila is Cold: The Igloo Game a fait l'objet d'un projet pilote l'année dernière, et compte tenu des commentaires positifs reçus du personnel enseignant et de la grande participation des élèves lors de l'animation de l'activité, elle fait maintenant partie de nos visites dans les écoles pour les élèves de la 3^e année à la 6^e année. Cette année, nous avons offert notre activité nunavoise *Sila is Cold: The Igloo Game* à 524 élèves aux quatre coins du territoire.

Langues: Les jeux ont été facilités en inuktitut, en anglais et en français.

Annie and Uqi Play Out

Cette année, nous avons réalisé notre deuxième livre pour le programme d'alphabétisation équilibrée du ministère de l'Éducation intitulé *Annie and Uqi Play Out*. Nos conseillères aînées et nos conseillers aînés nous ont aidés avec la réalisation de ce livre en apportant des changements à l'intrigue initiale pour qu'elle soit culturellement pertinente et que les élèves puissent s'y identifier.

Annie and Uqi Play Out a été écrit pour un niveau de lecture de 2^e année et porte sur le bien-être personnel, les stratégies d'adaptation et l'esprit communautaire. Ce livre et les activités connexes devaient arriver dans les écoles aux quatre coins du territoire au cours des derniers mois de 2020; cependant, l'impression a été reportée en raison des mesures de prévention pour lutter contre la COVID-19.

Langues: Des copies papier d'*Annie and Uqi Play Out* et les activités connexes seront disponibles en inuktitut et en anglais, et les versions en inuinnaqtun et en français suivront une fois que la traduction sera terminée. Des copies numériques seront également disponibles sur notre site Web.

Concours *Votre histoire, votre voix*

La Journée nationale de l'enfant est célébrée chaque année, le 20 novembre, en reconnaissance de l'accord d'application du Canada concernant la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. En honneur de la Journée nationale de l'enfant, nous organisons un concours artistique visant à faire mieux connaître les droits de l'enfant et le travail de notre bureau. Le concours est ouvert à toutes les écoles aux quatre coins du territoire et des ressources et des activités sont proposées aux pédagogues pour faciliter une discussion fondée sur les droits de l'enfant dans la classe.

Cette année, nous avons organisé notre cinquième concours annuel *Votre histoire, votre voix* qui portait sur l'article 42 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies qui indique que chaque enfant a le droit de connaître ses droits! Les adultes doivent connaître ces droits et aider les jeunes personnes à les apprendre.

Le nombre d'inscriptions reçues cette année était faible par rapport aux autres années, mais nous croyons qu'il est bien possible qu'il y ait eu un lien entre ce fait et l'attaque rançongicielle contre le gouvernement du Nunavut étant donné que la date limite des inscriptions pour le concours était dans la semaine après cette attaque. Nous étions toutefois ravis de recevoir les bulletins de participation de 64 élèves de trois classes des quatre coins du territoire.

Langues: Des copies numériques du matériel pour le concours, des ressources et des activités pour les classes ont été envoyées par courriel aux directrices et directeurs du Nunavut, et sont disponibles sur notre site Web en inuktitut, en inuinnaqtun, en anglais et en français.

FIGURE 3 : Gagnantes et gagnants du concours *Votre histoire, votre voix* 2019



Classe de 1re année A de l'école primaire Rachel Arngnamaktiq, à Baker Lake



Classe de 9e année de l'école Maani Ulujuk Ilinniavik, à Rankin Inlet



Classe d'arts plastiques de la 10e année de l'école secondaire Qiqirtaq Ilihakvik, à Gjoa Haven

SITE WEB

Notre site web (www.rcynu.ca) est un autre moyen utilisé pour transmettre de l'information à nos parties prenantes. Des mises à jour relatives aux visites en matière de engagement communautaire, nos rapports, nos communiqués de presse et des ressources concernant les droits de l'enfant se trouvent sur notre site Web.

TABLEAU 17: Visites sur le site Web en fonction de la langue consultée

Nombre total de visites sur le site Web	668
Anglais	78.2%
Français	9.5%
Inuktitut	6.5%
Inuinnaqtun	5.8%

ENTENTES DE PARTENARIAT

Nombre d'ententes de partenariat: 5

Cette année, nous avons revu et renouvelé des ententes de partenariat, connues sous le nom de protocoles, avec les quatre ministères principaux servant les enfants et les jeunes : le ministère de l'Éducation, le ministère des Services à la famille, le ministère de la Santé et le ministère de la Justice. Ces protocoles guident les relations de travail entre notre bureau et chaque ministère respectif, et visent à faire clairement comprendre comment nous travaillerons ensemble.

Nous avons également un protocole d'entente avec le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes. Ce protocole présente de façon détaillée les relations de travail entre tous les bureaux canadiens, particulièrement en ce qui concerne le fait d'offrir du soutien en matière de défense des droits à de la clientèle que nous avons en commun qui pourrait traverser d'une province ou d'un territoire à un autre pour que l'accès aux services soit continu et rapide, et permet la mise en commun de renseignements utiles. Ce protocole est en vigueur depuis 2015.

EXAMENS DES BLESSURES GRAVES ET DES DÉCÈS

Ce programme n'est pas en cours d'exécution étant donné que l'article 4(1)(b) de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* n'est pas encore en application.

Au Nunavut, les blessures graves survenant chez de jeunes personnes ne sont pas examinées de manière indépendante et les décès chez les jeunes personnes sont examinés par le Bureau du coroner en chef seulement lorsque le décès a eu lieu dans le territoire, pour établir l'identité des personnes défunt(e)s, et comment, quand, où et par quel moyen elles sont décédées.

Une fois que cet article de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* sera en application, nous mènerons des enquêtes grâce à notre programme sur l'examen des blessures graves et des décès pour découvrir les circonstances menant à une blessure grave ou au décès d'une ou de jeunes personnes et déterminer si elles ont reçu les services auxquels elles avaient droit et si ces services répondaient à leurs besoins.

Après avoir terminé un examen, notre bureau pourrait faire des recommandations pour que le ou les ministères soient tenus responsables ou pour proposer des améliorations à la loi, aux politiques, aux procédures, aux programmes et aux services en vue d'éviter que des blessures ou des décès semblables chez de jeunes personnes se reproduisent.

MISE À JOUR DES EXAMENS DES BLESSURES GRAVES ET DES DÉCÈS EN 2019-2020

Des renseignements rétroactifs demandés au Bureau du coroner en chef et reçus lors de cet exercice financier faisaient état de 109 décès signalés de jeunes Nunavoises et Nunavois entre janvier 2015 et septembre 2019. Dès l'automne 2019, conformément à la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse, le Bureau du coroner en chef a commencé à signaler les décès à notre bureau de façon constante. Le coroner en chef a avisé notre bureau de la mort de 12 jeunes Nunavoises et Nunavois qui a eu lieu entre le 1er octobre 2019 et le 31 mars 2020.

En vue de mettre en vigueur cet article de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse, nous avons renforcé cette année l'exigence de déclaration obligatoire pour la direction des Services à l'enfance et à la famille de signaler toutes les blessures graves et les décès qui se sont produits chez de jeunes Nunavoises et Nunavois recevant ses services.

Les données provisoires reçues de la direction des Services à l'enfance et à la famille indiquaient qu'entre le 30 septembre 2015 et le 31 mars 2020, 556 blessures graves et décès s'étaient produites chez de jeunes Nunavoises et Nunavois qui recevaient ses services. En réponse à notre demande de renseignements, une lettre de la direction des Services à l'enfance et à la famille datée du 23 mars 2020 mentionnait qu'il y avait « une absence importante de documentation, de suivis et de signalement concernant ces blessures », et qu'une région n'avait pas recueilli ces renseignements du tout. Malgré les politiques ministérielles mises en place pour recueillir, documenter et suivre ces renseignements, ces étapes n'ont pas été suivies minutieusement, ce qui signifie que les chiffres signalés ne sont pas exacts. Notre bureau examinera les renseignements fournis par le ministère des Services à la famille lors du prochain exercice financier.

TABLEAU 18: Recommandations faites à la direction des Services à l'enfance et à la famille

Recommandation présentée	Recommandation acceptée	Réponse et engagement relatifs à la recommandation
1. Faire en sorte que le ministère des Services à la famille soit conforme aux exigences de déclaration des blessures graves et des décès des enfants et des jeunes, conformément à l'article 19 de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.	En accord	Oui

Langues: Cette correspondance a été faite en anglais.

RESPECT DES NORMES DE SERVICE

LES COMMENTAIRES SUR LA DÉFENSE DE CAUSES INDIVIDUELLES

Après avoir fermé un dossier de défense d'une cause individuelle, la possibilité de remplir un sondage au sujet de la participation de notre bureau est accordée à toutes les personnes concernées par le sujet pour qu'elles évaluent l'efficacité de nos services de défense des droits individuels. Cette année, une jeune personne, deux parents et dix-sept prestataires de services ont participé au sondage.

TABLEAU 19: Résultats du sondage évaluant la satisfaction de la clientèle concernant la défense des droits individuels

Question posée	Jeune personne	Parent	Prestataire de services
1. La personne qui a défendu vos droits a-t-elle discuté de confidentialité?			
Oui	100%	100%	82%
Non			
Je ne m'en souviens pas			18%
2. La personne qui a défendu vos droits, la jeune personne, son ou ses parents et le ou les prestataires de services ont-ils tous bien travaillé ensemble pour résoudre le problème?			
Ils ont bien travaillé ensemble	100%	50%	44%
Ils ont bien travaillé ensemble la plupart du temps		50%	38%
Ils ont parfois bien travaillé ensemble			6%
Ils n'ont pas travaillé ensemble			13%
3. Le dénouement a-t-il répondu à vos attentes?			
Oui	100%	100%	
Non			
4. Recommanderiez-vous le Bureau?			
Oui	100%	100%	87.5%
Non			12.5%

ENGAGEMENT DU PUBLIC

Nos événements relatifs à l'engagement du public organisés cette année avec de jeunes Nunavoises et Nunavois, et des parties prenantes sont présentés de façon détaillée dans les tableaux 20 et 21.

TABLEAU 20: Événements relatifs à la mobilisation de jeunes Nunavoises et Nunavois, et la langue utilisée

Collectivité	Nombre de personnes participantes	Langue(s)
Igloolik	125	Anglais
Nauyasat	140	Anglais
Grise Fiord	12	Anglais
Gjoa Haven	32	Anglais
Iqaluit	141	Anglais/Français
Kugaaruk	44	Anglais
Whale Cove	33	Anglais
Arviat	57	Anglais/Inuktitut
Kinngait (Cape Dorset)	171	Anglais/Inuktitut
Sanirajak (Hall Beach)	73	Anglais/Inuktitut
Baker Lake	188	Anglais
Coral Harbour	165	Anglais/Inuktitut

TABLEAU 21: Séances de mobilisation des parties prenantes

Parties prenantes/Sorte de mobilisation	Langue(s)
Conférence du Comité d'éducation à la consommation d'alcool	Anglais
Arviat : école intermédiaire	Anglais/Inuktitut
Baker Lake : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais
Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes: Réunion automnale Réunion hivernale Conférence biennale Séances d'échange d'information par le biais de WebEx	Anglais Anglais Anglais Anglais
Cape Dorset : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais/Inuktitut
Animation du programme jeunesse	Anglais
Santé des enfants Canada	Anglais
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Anglais
Coral Harbour : écoles, prestataires de services et grand public Ministère de l'Éducation: Haute direction Conférence des directrices et directeurs Conférence des enseignantes et enseignants de soutien Conférence des <i>ilinniarvimmi inuusilirijit</i>	Anglais Anglais Anglais Anglais/Inuktitut Anglais/Inuktitut
Ministère des Services à la famille: Haute direction Centre jeunesse Ilagiittugut Membres du siège social du mieux-être familial	Anglais Anglais Anglais
Ministère de la Santé: Haute direction Initiatives territoriales en matière de santé mentale Équipe mieux-être jeunesse : Semaine de la santé mentale, camp jeunesse sur le mieux-être mental et journée portes ouvertes	Anglais Anglais Anglais
Ministère de la Justice: Haute direction Coroner en chef et coroner en chef adjoint Centre de détention pour jeunes contrevenants <i>Isumaqsunngittukkuvik</i>	Anglais Anglais Anglais
Gjoa Haven : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais
Grise Fiord : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais
Hall Beach : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais/Inuktitut
Igloolik : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais

Parties prenantes/Sorte de mobilisation	Langue(s)
Iqaluit : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais/Français
Période d'inscription aux sports et loisirs de la ville d'Iqaluit	Anglais
Défilé du père Noël	Anglais
Conseil municipal	Anglais/Inuktitut
Kugaaruk : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais
Kugluktuk: service providers, familles	Anglais
Barreau du Nunavut	Anglais
Médias : présentation de la nouvelle représentante	Anglais/Inuktitut
Naujaat : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais
Collège de l'Arctique du Nunavut	Anglais
Société d'habitation du Nunavut	Anglais
Foire commerciale du Nunavut	Anglais
Bureau du vérificateur général du Canada	Anglais
Bureau des défenseures et des défenseurs de l'Île-du-Prince-Édouard	Anglais
Gendarmerie royale du Canada :	
Veille C	Anglais
Veille D	Anglais
Groupe d'assistance spéciale aux victimes	Anglais
Services nationaux à la jeunesse	Anglais
Comité permanent de la législation	Anglais/Inuktitut
Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics	Anglais
Foyer d'accueil Tammattaavik	Anglais/Inuktitut
Tuttarviit	Anglais
Centre Umingmak	Anglais
Whale Cove : écoles, prestataires de services et grand public	Anglais

LA FORMATION DU PERSONNEL ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le personnel du Bureau est encouragé et appuyé lorsqu'il participe à des occasions de renforcer ses compétences et son savoir-faire au sein de l'entreprise. La formation et le perfectionnement professionnel terminés cette année par notre personnel sont présentés de façon détaillée dans le tableau 22.

TABLEAU 22: Formation du personnel et perfectionnement professionnel terminés

Formation/Perfectionnement professionnel	Fin de la formation	Nb de membres du personnel
Formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide	Novembre 2019	1
Système de gestion de cas	Septembre 2019 et Janvier 2020	3
Conférence biennale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes	Septembre 2019	4
Séances d'échange d'information du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes Du soutien professionnel et du perfectionnement professionnel continus pour aider tous les bureaux de défense des droits des enfants et des jeunes aux quatre coins du Canada à rester informés sur les problèmes, les ressources et les pratiques exemplaires en matière de défense des droits. Séances organisées par le biais de WebEx.		
Manitoba : Trousses pour bien se développer — Classes en pleine évolution, vies en pleine évolution	Avril 2019	2
Nunavut : Outil de catégorisation et de hiérarchisation des problèmes	Mai 2019	3
Colombie-Britannique : Le savoir autochtone et la défense des droits, les enquêtes et les programmes sur les blessures graves et les décès	Novembre 2019	5
Alberta : Processus et conclusions concernant « A Critical Time: A Special Report on Emerging Adults Leaving Children's Services Care »	Janvier 2020	6
Modules sur les droits de l'enfant et de la personne	Octobre 2019, Janvier et Mars 2020	4
Child Rights Impact Assessment	Décembre 2019	4
<i>Formation sur la Loi sur les coroners</i>	Février 2020	8
<i>Formation sur la rédaction de rapports efficaces</i>	Mai 2019	1
Enseignement individualisé sur les relations avec les médias pour les cadres de direction	Novembre 2019	1
Volets du programme <i>Hivuliqtikhanut</i> pour les cadres de direction	Juin 2019	1
Atelier de compétence culturelle autochtone	Janvier 2020	2
Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant Le droit à l'éducation pour toutes et pour tous : enjeux d'inclusion et droits des enfants	Juin 2019	1
Histoire et culture inuites	Septembre 2019	1
Tutorat pour la langue inuktitut	Mars 2020	1
Bureau du tuteur public	Mars 2020	7

Formation/Perfectionnement professionnel	Fin de la formation	Nb de membres du personnel
Formation en communication du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse	Novembre 2019	1
Manuel de politiques et de procédures du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse	Août, septembre, octobre, and janvier 2020	4
<i>Formation sur la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse</i>	Août, septembre, octobre 2019 and janvier 2020	4
Aiguiser-vous les dents : Formation avancée aux enquêtes pour les chiens de garde administratifs	Octobre 2019	4
Communications stratégiques	Novembre 2019	1
Espace de textage	Avril, septembre, décembre 2019 et janvier 2020	8
Formation sur les révisions apportées au manuel de politiques et de procédures du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse	Mai and décembre 2019	10
Évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant de l'UNICEF	Décembre 2019	4
<i>Uqausirmut Quviasuutiqarniq</i> pour le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse	Février 2020	10

Comme il l'a été mentionné dans le message de la représentante à la page 2 de ce rapport, nous avons procédé cette année à un examen du manuel de politiques et de procédures du Bureau, à une vérification de certains de nos dossiers de défense des droits individuels fermés, à un examen de notre base de données systémique, à un examen de notre matériel informatif et à une réévaluation de la façon dont nous menons les visites en matière de engagement communautaire. Étant donné que notre travail de révision et de mise à jour de toutes nos disciplines se poursuit en 2020-2021, nous nous attendons à ce que nos normes de service ainsi que la façon dont nous surveillons la conformité à ces dernières, en faisons le suivi et en faisons part évoluera également.

SOMMAIRE DES VOYAGES DU PERSONNEL

TABLEAU 23: Sommaire des voyages du personnel

Motif du voyage	Dates	Nb de membres du personnel
Mobilisation de la collectivité d'Igloolik	Du 7 au 12 avril 2019	1
Mobilisation de la collectivité de Naujaat	Du 12 au 17 mai 2019	1
Mobilisation de la collectivité de Grise Fiord	Du 27 au 31 mai 2019	1
<i>Formation sur la rédaction de rapports efficaces, Saskatoon (Saskatchewan)</i>	Du 27 mai au 1er juin 2019	1
<i>Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant, Moncton (Nouveau-Brunswick)</i>	Du 23 au 26 juin 2019	1
Travail social individualisé en matière de défense des droits individuels, Kugluktuk	Du 11 au 16 août 2019	1
Conférence biennale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, Winnipeg (Manitoba)	Du 15 au 18 septembre 2019	4
Réunion automnale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, Winnipeg (Manitoba)	Du 19 au 21 septembre 2019	1
<i>Aiguiser-vous les dents : Formation avancée aux enquêtes pour les chiens de garde administratifs, Toronto (Ontario)</i> Training for Administrative Watchdogs, Toronto, ON	Du 18 au 24 octobre 2019	4
Mobilisation de la collectivité de Gjoa Haven	Du 1 ^{er} au 6 novembre 2019	1
Mobilisation de la collectivité de Kugaaruk	Du 6 au 10 novembre 2019	1
<i>Formation sur les blessures graves et les décès, Victoria (Colombie-Britannique)</i>	Du 15 au 24 novembre 2019	1
Mobilisation de la collectivité de Whale Cove	Du 24 au 27 novembre 2019	2
Ateliers sur l'autonomie sociale, Arviat	Les 28 et 29 novembre 2019	1
Mobilisation de la collectivité de Kinngait (Cape Dorset)	Du 9 au 15 décembre 2019	2
Mobilisation de la collectivité de Sanirajak (Hall Beach)	Du 13 au 17 janvier 2020	1
Réunion hivernale du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, Toronto (Ontario)	Du 20 au 23 janvier 2020	1
Mobilisation de la collectivité de Baker Lake	Du 2 au 8 février 2020	1
Mobilisation de la collectivité de Coral Harbour	Du 9 au 14 février 2020	1

RAPPORT BUDGÉTAIRE

État sommaire du budget et des dépenses pour l'année budgétaire se terminant le 31 mars 2020

TABLEAU 24: Rapport budgétaire

	Budget	Dépenses	Pourcentage du Budget Utilisé
Employés permanents	1,426,000	1,296,028	
Employés occasionnels	-	175,270	
Total de la rémunération et des avantages sociaux	1,426,000	1,471,298	
Déplacements et transport	195,000	145,440	
Équipement et fournitures	145,000	67,985	
Achats de services	65,000	62,423	
Services contractuels	250,000	303,971	
Frais et paiements	20,000	18,690	
Autres dépenses	-	2,628	
Biens corporels	19,000	8,027	
Matériel informatique et logiciel	10,000	19,120	
Total des autres dépenses	704,000	628,284	
Total	2,130,000	2,099,582	98.6%
Surplus		30,418	1.4%

PERSPECTIVES D'AVENIR

Cette année s'est terminée par une pandémie mondiale. La COVID-19 a effectivement changé notre vie, de la façon dont nous travaillons et dont nous nous instruisons à la façon dont nous fréquentons des gens et dont nous veillons les uns sur les autres. Elle a changé toute notre façon de vivre, mais elle nous donne également une occasion de nous pencher sur la façon dont nous vivons, de prendre conscience de ce qui nous est le plus précieux et de nous employer activement à protéger notre vie. Au moment où d'autres provinces et territoires aux quatre coins du Canada et d'autres pays autour du monde luttent contre des cas actifs, le Nunavut demeure exempt de la COVID-19.

Reconnaissant la menace possible que le virus pose aux Nunavoises et Nunavois, et le fardeau qu'il représenterait pour les ressources limitées du territoire, les ministères responsables ont agi rapidement en mettant un plan stratégique en œuvre pour empêcher la COVID-19 de pénétrer dans le territoire. Pour ce faire, des mesures novatrices, proactives, holistiques que peut-être certaines et certains pourraient considérer comme extrêmes ont été mises en œuvre par le gouvernement du Nunavut, et ont été appliquées par les ministères, les entreprises et le public pour la sécurité et les intérêts fondamentaux des Nunavoises et Nunavois. Ce n'est pas qu'un petit exploit. Le gouvernement du Nunavut n'a pas seulement fait preuve de dévouement et de redevabilité, sa constance et ses actions concrètes ont montré que grâce à son aptitude à diriger le territoire et à toutes les Nunavoises et tous les Nunavois travaillant ensemble, nous pouvons atteindre nos objectifs, quels qu'ils soient.

Étant donné cet exploit, du temps doit être consacré à évaluer les décisions et les mesures mises en œuvre pour éviter la COVID-19 jusqu'à maintenant, afin de déterminer les pratiques exemplaires qui pourraient être employées pour résoudre les autres crises existant dans le territoire; les logements surpeuplés, la violence et les mauvais traitements, l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé mentale et de dépendance, et le taux élevé de suicides pour n'en nommer que quelques-unes. Grâce à la capacité du gouvernement du Nunavut à résoudre des problèmes, nous avons de bonnes raisons de croire que nous pouvons apprendre de cet exploit et que nous pouvons maintenir une cadence en ce qui concerne le traitement de toutes les épidémies existant dans notre propre territoire.

C'est dans cette optique que, dans la prochaine année, nous mettrons en œuvre de nouvelles politiques et des changements aux normes de service au sein du Bureau à la suite de l'examen des disciplines auquel nous avons procédé cette année. Nous continuerons également à chercher et à mettre en œuvre des façons efficaces de discuter avec toutes nos parties prenantes, mais principalement avec les jeunes personnes, le public et les organismes inuits. Grâce aux exigences de déclaration en place, nous continuerons à surveiller les renseignements qui nous sont fournis par le ou les ministères en ce qui concerne les blessures graves et les décès de jeunes recevant des services gouvernementaux. Tous ces renseignements et les discussions nous aideront à continuer à défendre les intérêts fondamentaux des jeunes Nunavoises et Nunavois, et de leurs familles. Nous continuerons à militer pour des services conformes à l'éthique, équitables et constants,

et contre le laisser-aller, l'acceptation de ce qu'est l'état actuel des choses et la tolérance envers des situations destructives qui sont normalisées au Nunavut.

Si l'année 2019-2020 nous a appris quoi que ce soit, c'est qu'il y aura toujours quelque chose pour exercer une pression sur le système gouvernemental. Du rançongiciel à la COVID-19, nous ne pouvons pas laisser ces événements être des prétextes qui nous limitent en ce qui concerne le fait de répondre aux besoins des jeunes Nunavoises et Nunavois, et d'appuyer leurs droits et leurs intérêts fondamentaux. Nous devons obligatoirement vaincre ces obstacles supplémentaires, tout en continuant à répondre aux besoins des Nunavoises et Nunavois, et à appuyer leurs droits et leurs intérêts fondamentaux. Ce degré de redevabilité devrait être celui que nous cherchons toutes et tous à atteindre, et les Nunavoises et Nunavois ainsi que moi-même devrions tenir les ministères responsables d'avancer.